

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU  
21 JANVIER 2010**

**PROCES-VERBAAL VAN DE GEMEENTERAADSZITTING VAN  
21 JANUARI 2010**

Etaient présents/Waren aanwezig : M. De Decker, Bourgmestre-président /Burgemeester-voorzitter;

M. Desmedt, Mme/Mevr. Dupuis, MM. Cools, Sax, Dilliès, Mmes/Mevr. Verstraeten, Maison, Gol-Lescot, échevins/schepenen;

Mme/Mevr. Gustot, MM. de Lobkowitz, Beyer de Ryke, Martroye de Joly, Mme/Mevr. Cattoir-Jacobs, M. de Halleux, Mme/Mevr. Fraiteur, MM. Cohen, de Le Hoye, Wynants, Broquet, Mme/Mevr. Charlier, MM. de Heusch, Desmet, Mme/Mevr. Fremault, M. Fuld, Mme/Mevr. de T'Serclaes, M. Biermann, Mme/Mevr. François, MM. Vanraes, van Outryve d'Ydewalle, Mmes/Mevr. Roba-Rabier, Delwart, MM. De Bock, Toussaint, Mme/Mevr. Bakkali, MM. Wyngaard, Kirkpatrick, Hayette, Mme/Mevr. Francken, M. Vlémincq, conseillers/raadsleden;

Mme/Mevr. Theys, secrétaire communal/Gemeentesecretaris.

----

Absents en début de séance/Afweziging bij aanvang van de zitting : Mme/Mevr. Gustot, M. de Le Hoye, Mmes/Mevr. Fremault, François, MM. Vanraes, van Outryve d'Ydewalle, Mmes/Mevr. Roba-Rabier, Delwart, M. De Bock.

Se sont fait excuser/Hebben zich verontschuldigd : M. Brotchi.

- La séance est ouverte à 20h 14. – De zitting begint om 20u 14. –

----- **Le Conseil, De Raad,**-----

**Catastrophe d'Haïti.**  
**Natuurramp in Haïti.**

M. le Président tient à évoquer les tragiques événements qui se sont déroulés à Haïti, à savoir le tremblement de terre qui pourrait avoir fait de 100.000 et 200.000 victimes selon les estimations.

Le Collège reviendra la semaine prochaine avec des propositions pour exprimer la solidarité de la Commune avec les victimes.

M. le Président propose d'observer quelques instants de recueillement en la mémoire des victimes.

**M. de Heusch** fait observer qu'il s'est entretenu au téléphone avec son frère qui réside à Haïti et que celui-ci l'a informé de la situation dramatique qui prévaut sur place.

L'intéressé remercie le Président d'avoir évoqué ces faits tragiques et souligne que ce qui sera important, c'est de reconstruire sans retard tout ce qui a été détruit.

- **M. Vanraes et Mme Delwart entrent en séance -**  
- **M. Vanraes et Mevr. Delwart entrent en séance -**

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 novembre 2009.**

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 novembre 2009 est déposé sur le bureau. S'il ne donne pas lieu à des remarques avant la fin de la séance, il sera considéré comme approuvé à l'unanimité.

**Goedkeuring van het proces-verbaal van de gemeenteraadszitting van 26 november 2009.**

Het proces-verbaal van de gemeenteraadszitting van 26 november 2009 werd ter inzage gelegd. Indien er voor het einde van de zitting geen opmerkingen zijn, zal hij beschouwd worden als éénparig goedgekeurd.

Objet 3A – 1 : **Approbation du budget de la Régie foncière pour l'exercice 2010.**

**M. Kirkpatrick** observe que pour les projets d'investissements pour 2010, la politique suivie par la Régie s'inscrit dans la continuité de la précédente législature et déclare que le groupe Ecolo confirme sa volonté d'une augmentation du nombre de logements à finalité sociale, une option toutefois pas assez affirmée dans l'Agenda 21, à son estime.

Posant diverses questions, l'intéressé demande notamment quand on espère voir se terminer la construction de logements moyens à la Pêcherie et si au niveau de la budgétisation de la remise en état des logements inoccupés, en cas de gestion publique, des cas concrets ont déjà été envisagés ?

A propos des constructions de la rue Pierre de Puyselaer, les locataires des parcelles potagères qui seront supprimées sur le site de la rue de Stalle auront-ils la faculté de louer une parcelle sur un autre site communal ?

M. Kirkpatrick demande également le coefficient "K" imposé en matière d'économie d'énergie pour les logements Pêcherie et si une liste d'attente existe déjà à l'heure actuelle pour ces logements moyens ?

A propos de l'acquisition d'une bande de terrain, rue de Stalle, connaît-on la raison du blocage de la Région, propriétaire de ce terrain ?

Quant au plateau Avijl, n'aurait-on déjà pas dû budgétiser en 2010, une étude en vue de la 1<sup>ère</sup> phase de construction de logements ?

**Mme Francken** souhaite que soient explicitées les charges d'urbanisme inscrites dans le budget et demande comment il a été tenu compte de l'arrêt du Conseil d'Etat de juin dernier qui annulait les arrêtés du Gouvernement de la Région bruxelloise de 2003 relatifs aux charges d'urbanisme ?

Par ailleurs, sachant que l'arrêt précise que ces charges, qu'elles soient imposées en nature ou en numéraire, doivent nécessairement être en relation avec les ouvrages autorisés par le permis, est-ce le cas ici, demande-t-elle ?

**M. Cohen** s'étonne de l'entretien des bâtiments de la Régie foncière et de la manière dont ils se dégradent assez vite, notamment au vu des bâtiments situés au coin de la rue de Stalle et de la chaussée de Neerstalle, construits seulement depuis une dizaine d'années.

L'intéressé demande si l'on compte redonner une certaine jeunesse à ces bâtiments et si l'on prévoit des solutions, dans les futurs projets, afin d'éviter le renouvellement de pareils problèmes ?

**Mme l'échevin Dupuis** répond que les immeubles de la rue de la Pêcherie sont pratiquement sous toit et que l'on peut raisonnablement penser que l'on puisse encore terminer le chantier cette année.

Quant à la question de la gestion publique, il y a effectivement eu des cas concrets mais il y a un problème au niveau de la mise en œuvre de la législation existante en ce que les formulaires techniques contenaient une absurdité, à savoir que l'on doit renseigner pour obtenir la clôture du dossier, des éléments que l'on ne trouve qu'à l'intérieur des maisons, alors même que l'on n'a pas droit d'y entrer sans un jugement, si le propriétaire s'y oppose.

A propos des potagers, l'échevin rassure M. Kirkpatrick en ce que la Commune est toujours à même de satisfaire une demande en ce sens.

En matière d'économies d'énergie, celles-ci sont effectives, sachant que pour l'immeuble à appartement, il s'agit d'une facture plus traditionnelle mais avec toutefois une forte dose d'isolation avec un facteur de K 25.

Plusieurs logements sont petits et devraient être accessibles aux personnes âgées, raison pour laquelle on y a prévu un radiateur afin qu'elles puissent gérer elles-mêmes le chauffage.

Ce ne sont donc pas des bâtiments passifs proprement dit, alors que les maisons sont plus expérimentales et pourvues notamment de serres solaires.

Ces maisons seront attribuées selon le règlement d'octroi des logements communaux voté par le Conseil communal et le loyer sera calculé en fonction des revenus des locataires.

Quant au blocage du terrain par la Région et évoqué par M. Kirkpatrick, l'échevin fait observer qu'elle n'en a pas connaissance.

A propos du plateau Avijl elle confirme que le dossier qui avait antérieurement été retenu au niveau de la Région, vient d'être débloqué et que l'on va donc pouvoir se pencher plus avant sur le dossier, étant entendu que l'on devra également trouver des financements ailleurs pour la construction, vu que la Régie est "full" avec ses projets en cours.

Au sujet des charges d'urbanisme, Mme l'échevin Dupuis signale qu'il y a actuellement au Parlement, une ordonnance qui va leur assurer une base légale et précise, étant entendu que tout ce qui avait fait l'objet de permis et de calculs, préalablement sans recours, puisse continuer à être mis en œuvre.

Mme l'échevin Dupuis ne peut que confirmer le constat émis par M. Cohen au sujet des constructions à l'angle Stalle/Neerstalle, en rappelant qu'il y a un litige en cours avec l'entrepreneur et l'architecte en ce qu'il y a des malfaçons et des éléments qui ont été négligés dans la construction.

### **Objet 3 – 1 : Approbation du budget de la Régie foncière pour l'exercice 2010.**

Le Conseil,

Vu que le Collège soumet au vote du Conseil communal les prévisions budgétaires de la Régie foncière pour l'exercice 2010;

Vu que la nouvelle présentation du budget imposée par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 novembre 2003 se subdivise en :

#### **I. Budget d'exploitation**

qui reprend l'ensemble des recettes et des dépenses qui se produisent une fois au moins au cours de chaque exercice financier et qui assurent à la Régie des revenus et un fonctionnement régulier, y compris les charges d'emprunt et qui prévoit un boni de près de 165.000,00 € :

- le projet du budget pour l'exercice 2010 s'élève à 279.792,57 € en dépenses d'exploitation et est constitué pour 64,80 % de dépenses relatives à la gestion des bâtiments (entretien, précompte immobilier etc.);

- les frais de fonctionnement représentent environ 7,50 %;

- le solde de 27,70 % englobe les dépenses liées au traitement du personnel et aux charges financières;

- toutes ces dépenses sont couvertes par les recettes d'exploitation dont 90 % sont des recettes locatives;

- le solde est constitué de produits financiers;

- le boni d'exploitation s'élève à 164.987,43 € et est en partie, affecté aux remboursements périodiques des emprunts de 45.556,96 €;

- le solde de 119.430,47 € est inscrit dans les recettes du budget patrimonial.

## II. Budget patrimonial

qui reprend l'ensemble des recettes et des dépenses qui affectent directement ou durablement l'importance, la valeur ou la conservation du patrimoine de la Régie, à l'exclusion de son entretien courant.

Il comprend également les subsides et les prêts en vue de rénovations ou de constructions d'immeubles, les participations et placements de fonds à plus d'un an, et les remboursements de la dette.

Les dépenses inscrites au budget patrimonial reprennent :

- l'achat de mobilier et de matériel de bureau : 2.800,00 €;

- la suite des frais d'études pour la construction de 25 logements rue de la Pêcherie : 170.000,00 €;

- les frais d'études pour la construction de 6 logements rue Pierre de Puysseleer : 30.000,00 €;

- la suite des travaux de construction des 25 logements rue de la Pêcherie : 4.200.000,00 €;

- l'acquisition projetée du terrain rue de Stalle prolongée : 51.900,00 €;

- les travaux de maintenance extraordinaire (travaux de rénovation en cas de droit de gestion publique) : 250.000,00 €.

Les recettes inscrites au budget patrimonial prévoient notamment l'octroi d'une avance récupérable consentie par le Ministère en charge du logement de 50 % sur le montant total des travaux nécessaires afin de mettre en état locatif des logements inoccupés en cas de prise en gestion publique (125.000,00 €).

Elles prévoient également l'octroi d'un emprunt pour financer la fin de la construction de logements rue de la Pêcherie (1.180.000,00 €).

En outre, elles prévoient le versement attendu pour 2010 des charges d'urbanisme pour financer la construction de 6 logements à finalité sociale rue Pierre de Puysseleer (181.000,00 €).

## III. Tableau d'amortissement de la dette

qui reprend le détail des remboursements périodiques des emprunts.

## IV. Projets d'investissement

qui reprennent les détails relatifs aux frais d'études et la construction de logements rue de la Pêcherie et rue Pierre de Puysseleer ainsi que l'acquisition projetée du terrain rue de Stalle prolongée et qui gardent en mémoire les informations budgétaires et comptables de l'investissement.

Vu le budget de la Régie foncière pour l'exercice 2010;

Vu les articles 93, 117 et 261 à 263 de la nouvelle loi communale organisant les Régies communales;

Vu les articles 1 à 13 de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 novembre 2003 relatif aux budgets des Régie communales;

Sur proposition du Collège échevinal,

Décide :

- 1) d'adopter le budget de la Régie foncière pour l'exercice 2010;
- 2) de rendre non limitatives les allocations des chapitres des dépenses d'exploitation et de gestion ordinaire de la Régie;
- 3) de soumettre la présente résolution et ses annexes aux formalités de publication et à l'approbation des autorités de tutelle.

**Onderwerp 3 – 1 : Goedkeuring van de begroting van het Bedrijf voor Grondbeleid voor het dienstjaar 2010.**

De Raad,

Aangezien het College de begrotingsvoorzieningen van het Bedrijf voor Grondbeleid voor het dienstjaar 2010 aan de stemming van de Gemeenteraad onderwerpt;

Aangezien het nieuwe voorstellen van de begroting opgelegd door het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 6 november 2003 wordt onderverdeeld in :

**I. Exploitatiebegroting**

dewelke alle ontvangsten en uitgaven herneemt die ten minste een maal per financieel dienstjaar voorkomen en die het gemeentebedrijf regelmatige inkomsten en een regelmatige werking waarborgen, met inbegrip van de interesten op leningen en dewelke een boni van ongeveer € 165.000,00 voorziet :

- het begrotingsontwerp voor het dienstjaar 2010 bedraagt € 279.792,57 in exploitatie-uitgaven en bestaat voor 64,80 % uit uitgaven met betrekking tot het beheer van de gebouwen (onderhoud, onroerende voorheffing, enz.);

- de werkingskosten vertegenwoordigen ongeveer 7,50 %;

- het saldo van 27,70 % omvat de uitgaven, verbonden met de bezoldigingen en de financiële kosten;

- al deze uitgaven zijn gedekt door de exploitatieontvangsten waarvan 90 % huurontvangsten zijn;

- het saldo bestaat uit financiële opbrengsten;

- het exploitatieboni bedraagt € 164.987,43 en is deels bestemd voor de periodieke terugbetalingen van de leningen die een bedrag van € 45.556,96 vertegenwoordigen;

- het saldo van € 119.430,47 is in de ontvangsten van de patrimoniale begroting ingeschreven.

**II. Patrimoniale begroting**

dewelke alle ontvangsten en uitgaven herneemt die rechtstreeks op een duurzame wijze invloed hebben op de omvang, de waarde of de instandhouding van het patrimonium van het gemeentebedrijf, uitgezonderd de normale onderhoudswerken; de term eveneens de voor hetzelfde doel toegestane toelagen en leningen, de deelnemingen en beleggingen op meer dan een jaar, alsmede de terugbetalingen van de schuld.

De uitgaven ingeschreven op de patrimoniale begroting hernemen :

- de aankoop van meubilair en bureaumaterieel: € 2.800,00;

- het vervolg van de studiekosten voor het bouwen van 25 wooneenheden, Visserijstraat : € 170.000,00;

- de studiekosten voor het bouwen van 6 woningen Pierre de Puyselaerstraat : € 30.000,00;

- het vervolg van de bouwwerken voor het bouwen van 25 wooneenheden, Visserijstraat :

€ 4.200.000,00 €;

- de geplande aankoop van de grond verlengde Stallestraat : € 51.900,00;

- het buitengewoon onderhoud (renovatiekosten in geval van openbaar beheersrecht): € 250.000,00.

De ontvangsten ingeschreven in de patrimoniale begroting voorzien o.a. de toekenning van een terugvorderbaar voorschot toegewezen door het Ministerie belast met huisvesting op het totaalbedrag van de werken die noodzakelijk zijn om onbewoonbare woningen terug in orde te brengen in geval van het openbaar beheersrecht. De steun wordt geraamd op 50 % van het totaalbedrag van de werken (€ 125.000,00).

Ze voorzien eveneens de toekenning van een lening om het einde van de bouw van woningen gelegen op Visserijstraat te financieren (€ 1.180.000,00).

Bovendien voorzien ze de verwachte storting voor 2010 van de stedenbouwkundige lasten om de bouw van 6 woningen voor sociale doeleinden in de Pierre de Puysseleer te financieren (€ 181.000,00).

### III. Aflossingstabel van de schuld

dewelke de bijzonderheden van de periodieke terugbetalingen van de leningen herneemt.

### IV. Investeringsprojecten

dewelke de bijzonderheden hernemen met betrekking tot de bouw van woningen in de Visserijstraat en Pierre de Puysseleerstraat alsook de geplande aankoop van de grond in de verlengde Stallestraat en die alle budgettaire en boekhoudkundige gegevens met betrekking tot de investering bijhouden.

Gelet op de begroting van het Bedrijf voor Grondbeleid voor het dienstjaar 2010;

Gelet op artikels 93, 117 en 261 tot 263 van de nieuwe gemeentewet houden organisatie van de Gemeentebedrijven;

Gelet op artikels 1 tot 13 van het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Gewestregering van 6 november 2003 met betrekking tot de begrotingen van de Gemeentebedrijven;

Op voorstel van het Schepencollege,

Besluit :

1) de begroting van het Bedrijf voor Grondbeleid voor het dienstjaar 2010 te aanvaarden;

2) een onbeperkt karakter te geven aan de posten van de hoofdstukken van de exploitatieuitgaven en van gewoon beheer van de Regie;

3) de huidige beslissing en haar bijlagen aan de formaliteiten van bekendmaking en goedkeuring van de voordijoverheid te onderwerpen.

**- M. de Le Hoye, Mme Fremault et M. De Bock entrent en séance -**

**- M. de Le Hoye, Mevr. Fremault en M. De Bock komen de zitting binnen -**

**- M. de Heusch quitte la séance -**

**- M. de Heusch verlaat de zitting -**

Objet 6A – 2 : **Budget communal pour l'exercice 2010.**

Onderwerp 6A – 2 : **Gemeentebegroting voor het dienstjaar 2010.**

En préambule de la discussion du budget 2010, **M. le Président** fait observer que l'ensemble des membres de l'Assemblée connaît l'évolution de la situation budgétaire et sociale de la Commune ainsi que les multiples services rendus aux citoyens, en rappelant notamment que le boni cumulé se situait à € 27 millions en 1998 pour aboutir à € 5,5 millions en 2009.

En élaborant le présent budget avec rigueur et en réalisant d'énormes économies dans les frais de fonctionnement, la Commune étant confrontée à un choix, soit renoncer à un certain nombre de services à la population, soit augmenter les recettes, après avoir consenti précisément ces efforts importants en matière d'économies de dépenses.

C'est ce que le Collège a décidé de faire, étant donné qu'il lui semblait indispensable d'avoir une démarche visant à l'assainissement durable de la situation financière de la Commune.

**- Mmes Gustot, François, M. van Outryve d'Ydewalle et Mme Roba-Rabier entrent en séance -**

**- Mevr. Gustot, François, M. van Outryve d'Ydewalle en Mevr. Roba-Rabier komen de zitting binnen -**

**- M. de Le Hoye quitte la séance -**

**- M. de Le Hoye verlaat de zitting -**

**M. l'échevin Dillière** détaille plus amplement le projet de budget présenté à l'Assemblée.

Le budget ordinaire à l'exercice propre présente en recettes, un montant de € 115.345.239 tandis que les dépenses s'élèvent à € 113.354.992. Il en résulte un boni de € 1.990.247, alors que lors de la présentation du budget 2009, il affichait un mali de € 1.013.946.

Le boni cumulé quant à lui, remonte et passe à € 6.496.350, contre € 5.541.654 en 2009.

Les recettes les plus importantes proviennent du précompte immobilier qui représente 36,78 % de celles-ci, la prévision pour les additionnels à l'impôt sur les personnes physiques (IPP) qui représente 17,95 % et les revenus en provenance de l'autorité supérieure qui s'élèvent à 27,33 %.

La dotation générale au Fonds des communes poursuit sa diminution pour Uccle, le compte 2008 ayant confirmé une légère diminution entre le budget modifié et les droits constatés.

L'échevin tient toutefois à relever le fait que la Commune a été particulièrement bien lotie par la Région en matière d'infrastructures sportives et félicite à cette occasion le département des Travaux qui a introduit des dossiers extrêmement bien élaborés afin d'obtenir les subsides qui permettent ainsi de rénover un certain nombre d'infrastructures sportives.

Quant au volet Dexia, la Commune se voit privée d'une partie importante de ses dividendes qui représentaient € 1.537.000 au compte 2008 et qui n'affichent plus que € 464.352, liés à sa participation dans la recapitalisation du Holding.

Au niveau des dépenses de personnel, celles-ci sont en légère diminution, ce qui constitue un fait nouveau depuis longtemps.

Les frais de fonctionnement font apparaître une certaine stabilité, dans la mesure où régulièrement, les droits constatés sont inférieurs à ce qui est inscrit au budget.

A l'extraordinaire, le montant des investissements s'élève à e 22.974.233 qui seront couverts par € 18.341.141 d'emprunts, le solde devant être couvert par des subsides pour € 4.223.432 et un prélèvement de € 409.660 sur le Fonds de réserve.

L'augmentation proposée au précompte immobilier est certes importante, convient-il, même si Uccle se situe toujours en dessous de la moyenne régionale, mais se justifie si l'on veut maintenir la garantie d'un service de qualité au bénéfice des citoyens.

S'étant réjoui du fait que la Commune revient à l'équilibre, l'échevin se réfère également au plan de gestion qui accompagne le budget et qui indique clairement la manière dont le Collège entend à la fois freiner l'endettement, reconstituer les réserves et assainir les finances, en relevant à cette occasion que l'augmentation du PI à elle seule ne permettrait pas de compenser le déficit.

Anticipant une possible remarque quant au fait que la Commune pourrait bénéficier davantage du Fonds des communes, M. l'échevin Dilliès fait observer à ce propos que la Région est confrontée également des difficultés financières et qu'elle a néanmoins consenti des efforts importants en subventionnant largement nos infrastructures sportives.

Au niveau des A.S.B.L. communales où un gel du subventionnement avait été observé depuis plus de 4 ans, le Collège a souhaité agir au cas par cas, une série d'associations voyant leur dotation augmenter parfois considérablement, d'autres constatant une légère diminution, voire un statu-quo.

Enfin, dit-il, rarement le problème de l'endettement aura été abordé de manière si importante, en ce qu'il aurait été suicidaire de ne rien faire, les mesures prises dans le présent budget devant précisément permettre de freiner celui-ci.

L'échevin procède par la suite à un exposé plus approfondi des chiffres clés et de l'évolution des finances au fil du temps, à l'aide d'un diaporama.

L'échevin évoque notamment à cette occasion, les circonstances ayant permis d'atteindre précédemment les € 27 millions de bénéfice cumulé.

Celles-ci, rappelle-t-il, trouvaient leur origine dans un endettement généralisé des communes bruxelloises, il y a une vingtaine d'années, et qui ne leur permettait même plus d'assurer l'entretien des voiries, voire de payer leur personnel.

Ce fut grâce aux emprunts Hatry I et II qu'elle purent redresser leurs finances et ne durent pas, par la suite, rembourser lesdits emprunts.

Il en résulta pour Uccle, un gain de € 5,8 millions.

Ultérieurement, ce fut la vente des actions Dexia qui donna lieu à 3 opérations, en février 1997, octobre 1997 et septembre 2000 et rapporta des dividendes exceptionnels de plus € 9 millions, 6 et 2,8 millions.

Ces dividendes ont dû être réaffectés, soit au remboursement des emprunts, soit directement dans le Fonds de réserve.

Il n'y a pas eu de mauvaise gestion par la suite, justifie l'échevin, mais une série de charges supplémentaires qui ont été imposées aux communes.

**M. de Lobkowicz** considère que le discours tenu ce soir est surréaliste. Au niveau de ce qu'il décrit comme un "petit florilège des bons mots" qu'il a pu entendre, il relève notamment : " «Un choix difficile mais responsable». En quoi votre choix a été difficile ?

«Un choix courageux. » En quoi votre choix a été courageux ?

Quel courage y a-t-il à augmenter les impôts ?

«L'augmentation proposée est importante et représente un effort pour la population. C'est cette même population qui en bénéficiera».

De quoi bénéficiera la population ?

Vous nous avez dit que votre objectif était de maintenir les mêmes services pas d'en créer d'autres.

Donc vous devez m'expliquer votre affirmation qui verra la population bénéficier d'une augmentation du prix d'un service identique.

«Ne rien faire serait inacceptable. Notre démarche, parce qu'elle est raisonnable, parce qu'elle s'inscrit dans une politique de vision de la préparation de l'avenir, est la bonne, elle ne résulte pas d'une attitude de facilité».

C'est juste le contraire. Vous avez adopté l'attitude de facilité. Qui a-t'il de plus facile que d'augmenter le prix d'un service. L'améliorer c'est autre chose. Le rendre plus performant moins coûteux, cela c'est la vraie difficulté. Changer l'étiquette du prix d'un produit inchangé c'est vraiment l'attitude de facilité par excellence.

«Ces mesures vont nous permettre de reconstituer nos réserves et freiner notre endettement».

Qu'entendez-vous par freiner notre endettement ? Voulez-vous dire diminuer notre endettement ou voulez-vous dire freiner la vitesse de croissance de notre endettement, ce n'est évidemment pas la même chose.

«Si nos réserves s'élèvent aujourd'hui à 7 millions et demi d'Euro, elles approchaient en 1998 les 27 millions».

Et grâce à qui nos réserves approchaient les € 27 millions en 1998. N'aurait-il pas été correct de le dire ?

Je ne vous dirais même pas son nom car tout le monde le connaît et tout le monde sait que c'est à lui que l'on doit, en à peine 10 ans, la transformation d'un déficit cumulé d'un milliard de francs belges en un boni d'un milliard. Il s'agit de cette personnalité à qui je ne rendrai jamais assez hommage, puisque vous ne le faites jamais. [M. l'échevin Desmedt intervient à cette occasion en demandant à l'intéressé qui était échevin des Finances à cette époque, ce que reconnaît volontiers l'intéressé qui l'associe à cette politique de l'époque.]

"Et voilà depuis que vous êtes là, le yo-yo repart dans l'autre sens.

M. Deridder et M. Desmedt avaient hérité d'un mali et l'ont transformé en boni. Vous avez hérité d'un boni et vous le transformez en mali.

Vous voici à présent à votre troisième bulletin M. le Bourgmestre. Vous le savez, vous en aurez cinq en tout.

Le dernier bulletin de votre prédécesseur affichait € 800.000 de boni au compteur.

Votre premier bulletin, malgré une augmentation des impôts déjà, présentait un joli déficit d'un million et demi.

Le deuxième en était à deux millions et demi en tenant compte de l'absence de dividende Dexia comme nous l'avions annoncé à l'époque.

Le 3<sup>ème</sup> budget est celui d'une sévère augmentation de l'impôt.

Que nous réserve les deux livraisons suivantes, avouez qu'il y a de quoi être inquiet.

«Des changements politiques au niveau régional nous aurait permis d'espérer une répartition plus juste de la DGC et ainsi nous éviter une augmentation importante d'un de nos additionnels» C'est cela, les gens ont mal voté !

Si vous aviez gagné les élections, il y aurait eu un changement politique au niveau régional, ce qui vous aurait permis d'augmenter la DGC pour une commune comme Uccle pour ensuite déclarer : «Rester dans l'espérance ne serait pas une attitude responsable».

Et vous auriez pu être très courageux et fameusement responsable pour augmenter les impôts régionaux.

Autrement dit, je n'ai qu'un mot : Ouf, on l'a échappé belle !

«Se lamenter, se limiter à déplorer l'insuffisance d'aides régionales ne peut constituer une politique. Il est plus que regrettable de constater que les communes les mieux gérées se voient les moins récompensées».

Les communes les mieux gérées, c'est comme pour le terme courageux !

Ne trouvez-vous pas que ce n'est peut-être pas à vous à décréter que vous êtes de bons gestionnaires ?

Et si ce n'est sans doute pas à moi non plus à dire l'inverse, laissez les observateurs neutres vous attribuer ou pas ce satisfecit.

Quant au principe de la DGC puisque vous vous répétez d'année en année, permettez-moi, à mon tour, de me répéter : vous nous dites qu'en ce qui concerne les critères de répartition de la dotation générale aux communes, Uccle est présentée de façon caricaturale comme une Commune riche, un petit peu comme un promoteur immobilier qui essayerait de vendre des appartements à Saint-Josse-ten-Noode et qui expliquerait que cette commune est présentée de façon caricaturale comme une commune pauvre.

Que près de 3.000 habitants émargent au CPAS d'Uccle - ce n'est hélas pas nouveau - n'enlève rien au fait que le revenu moyen par habitant est, dans notre commune, l'un des plus élevés du pays.

Alors, ne venez pas, par cette affirmation, remettre en cause le principe même du Fonds des communes.

Puisqu'une grande partie des ressources des communes sont fiscales et liées au niveau des revenus de sa population, il n'est pas anormal que les ressources qui proviennent de l'échelon supérieur soient inversement proportionnelles au rendement de l'impôt.

«La posture du «il n'y a qu'à réduire nos dépenses» relève de l'aveuglement ou de la méconnaissance dans la mesure où toutes nos dépenses sont déjà compressées» sans doute, mais comme le discours du MR est de dire justement qu'il n'y a qu'à réduire nos dépenses, on peut légitimement s'interroger sur l'acuité visuelle de Willy Reynders et sur l'intelligence de Didier Borsu.

«N'en déplaise aux «analystes de salon», le taux proposé reste inférieur à la moyenne régionale».

Là, je ne sais pas de qui vient cette phrase, mais mon petit doigt me dit que ce n'est pas de vous Monsieur le Bourgmestre, sauf à vous voir devenir un adepte de l'autodérision.

Vous remarquez le changement sémantique important. Jusqu'à la semaine dernière, le mot d'ordre était d'avoir «une des fiscalités les plus basses de Bruxelles», c'est désormais «une fiscalité inférieure à la moyenne régionale, ce n'est évidemment pas la même chose.

«Alors que nous étions à la 2<sup>ème</sup> place, nous sommes à présent la 5<sup>ème</sup> commune la moins taxée de Bruxelles».

Ah oui, expliquez-moi alors comment a fait celle qui était la 5<sup>ème</sup> et qui est devenue la 2<sup>ème</sup> ? Elle reçut des dividendes de Dexia ? Elle a supprimé son C.P.A.S. ? Elle a supprimé ses services à la population ?

Nous nous trouvons à Uccle, l'une des communes les plus riches du pays, dont le rendement à l'IPP est l'un des 10 premiers des 589 communes belges, dont les revenus cadastraux figurent dans le top national, non seulement par leur importance relative mais aussi par la masse globale qu'elle représente.

Et surtout, nous nous trouvons dans une commune dirigée par une liste qui, si elle n'a obtenu que 44% des voix aux élections, dispose de la majorité absolue des sièges au conseil communal.

C'est-à-dire une commune où le discours que ce parti tient sur la place publique peut trouver à s'appliquer sans l'excuse de la coalition.

Ici cette excuse n'existe pas et les engagements préélectoraux sont connus.

Depuis la «rage taxatoire» des années 90 qui vilipendait la politique d'austérité de l'époque Dehaene-Moureaux, jusqu'au discours électoral Deckerien d'il y a quelques mois que je voudrais vous citer dans le tract électoral régional du MR : «Pourquoi les Bruxellois doivent-ils payer plus d'impôts ? Les régions ont de nos jours, le pouvoir de diminuer l'IPP en accordant des réductions d'impôt ou un centime soustractionnel. La Région flamande le fait depuis plusieurs années déjà, cette réduction a eu pour effet d'augmenter leur salaire net du mois de mars dernier. Voilà pourquoi un collègue de travail domicilié en Flandre vient d'obtenir une augmentation de son salaire poche, dont ne bénéficie pas celui domicilié à Bruxelles. A Bruxelles, personne ne semble vouloir imaginer une telle diminution d'impôt au sein de la coalition Olivier, alors que Bruxelles est la seule région qui continue à prélever un centime additionnel à l'IPP. Ce sujet serait-il tabou ? Pas pour le MR. ».

[M. le Président répond à ce propos que la Région bruxelloise a bénéficié durant la dernière législature, de recettes complémentaires considérables dans le domaine immobilier, la Commune d'Uccle n'ayant pas, pour sa part, bénéficié de recettes complémentaires durant ces dernières années.]

"C'est exactement à ce niveau que se situe le surréalisme de la situation d'aujourd'hui.

On a d'un côté un discours politique, et on a de l'autre la pratique qui est exactement son contraire.

Vous dites que pour donner les mêmes services aux gens, vous n'avez pas assez avec vos recettes fiscales pourtant parfaitement indexées.

Si vous n'avez pas assez, c'est que vous avez un problème de gestion !

Ces services que rendent la Commune sont largement de type administratif et donc, ont bénéficié ces dernières années de l'informatisation.

Les extraits de naissance qui étaient tapés un à un à la machine, sont aujourd'hui délivrés par un ordinateur.

Les plans d'urbanisme qui étaient dessinés au crayon, le sont par l'assistance de l'informatique.

Un grand nombre de courriers administratifs, tout le courrier fiscal, est rédigé par l'informatique.

Dans toutes les entreprises, ce type de service est rendu moins coûteux par ceux qui les prestent.

Et si on quitte les bureaux, on constate que la mécanisation a radicalement diminués les coûts de production et le nombre de travailleurs dans l'industrie ou dans l'agriculture pour une production en augmentation.

Pourquoi n'arrivez-vous pas au même résultat dans des services comme ceux de la Propreté publique, des Espaces verts ou du Cimetière ?

Vous étiez la deuxième commune la moins taxée de Bruxelles. Vous devenez la 5<sup>ème</sup>, c'est un échec et c'est inquiétant, car bientôt nous serons la 8<sup>ème</sup> et vous nous direz alors que vous restez en dessous de la moyenne régionale.

C'est inquiétant car avec la sociologie qui est la nôtre, vous n'avez ni excuse ni justification.

Vous n'avez pas l'excuse des taux d'intérêts.

Votre gros endettement, qui augmente encore sensiblement cette année par tête d'habitant, occasionne des intérêts qui historiquement n'ont jamais été aussi bas.

Je vous laisse, par conséquent imaginer ce que serait aujourd'hui le budget de la Commune d'Uccle, si les taux d'intérêts étaient seulement au même niveau que ceux que nous connaissions il y a 30 ans.

La hausse du prix du pétrole qui justifiait tout dans votre budget 2009 et qui s'est transformée en baisse cette année n'est plus mentionnée.

Vous programmez, l'an dernier, une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie et nous annoncez un plan d'économies d'énergie pour l'Administration communale, aux fins de contribuer au développement durable.

Excellent, mais je ne vois toujours pas au budget le résultat de cette politique d'investissements, à savoir la diminution de dépenses en matière de consommation énergétique.

La suppression des dividendes Dexia a bon dos, mais vous avez rappelé ce soir que plus des 2/3 de nos actions dans cette société ont été vendues au prix fort et ont contribué, à due concurrence, à la diminution de notre dette ce qui génère donc automatiquement chaque année un gain sur les intérêts débiteurs que nous nous économisons de la sorte.

Vous évoquez aussi la possibilité de vendre certains actifs communaux.

Vous aviez décidé l'an dernier de vendre à un prix surfait «en raison de la bonne santé du marché immobilier» disiez-vous, notre «étang de pêche», je vous disais que vous le vendriez jamais et vous ne l'avez pas vendu.

Et vous remettez le couvert à poisson cette année pour la vente d'autres biens immobiliers.

L'année dernière, au niveau des espoirs de recettes supplémentaires pour les années à venir, vous évoquiez la perspective d'une augmentation de la population.

Il n'en est plus question cette année.

Pourquoi ? La population bruxelloise connaît une véritable explosion, on attend plus de 1.200.000 habitants d'ici 2020, soit une augmentation de 170.000 personnes.

Uccle ne suivrait pas la tendance ? Beaucoup de scepticisme donc, beaucoup d'interrogations pour l'avenir.

Beaucoup de regrets pour les Ucclois dont le pouvoir d'achat est déjà écorné par la crise économique et qui devront à l'avenir ajouter à l'addition les effets de la rage taxatoire Dekerienne.

J'y ajoute une autre question à propos de l'affirmation de M. Dilliès sur le fait que nous n'avons pas d'hôpitaux, vous avez ajouté "nous n'avons pas d'hôpitaux mais nous avons des services que n'ont pas les communes qui ont des hôpitaux.". J'aimerais savoir à quels services vous faites allusion ?

Enfin, je m'en voudrais de terminer sans vous rappeler mon unique question posée en Commission, à quoi sont affectés les € 1.900 que nous versons chaque année à la «Conférence des Bourgmestres» ?

C'est tout ... pour le moment."

**Mme Charlier** : "Je me réjouis de voir, le Collège ait enfin décidé de prendre des mesures concrètes.

Ainsi l'augmentation du précompte immobilier est une mesure courageuse qui si elle va sans doute irriter certains Ucclois est néanmoins nécessaire.

Personnellement je suis heureuse de voir que le Collège s'est rallié ainsi à mes suggestions répétées.

A vrai dire il n'y avait que le choix entre l'augmentation de l'IPP ou celui du précompte immobilier. Vous avez choisi et on peut dire que c'est une mesure qui ne touchant que les propriétaires permet d'éviter que ce soit les petits revenus qui soient touchés; et ce, même si l'IPP est un impôt apparemment plus juste puisqu'il se calcule en fonction du niveau de revenu de chacun.

Le fait que la Commune pense pouvoir réinvestir dans le Fonds de réserve est une excellente chose qui permettra à la fois, de stopper les recours trop nombreux aux emprunts que j'ai dénoncés plus d'une fois; et aussi d'alimenter le Fond de réserve qui fondait comme une peau de chagrin.

Il faudra évidemment, comme vous l'annoncez dans la note, avoir une approche responsable des dépenses et faire la chasse aux gaspillages, mais il sera nécessaire de ne pas renoncer à des politiques nouvelles qui ne doivent pas nécessairement être coûteuses pour la Commune.

Nous pensons par exemple au soutien aux associations qui oeuvrent dans différents domaines au sein de la Commune. Le dégel annoncé par le Collège ne me semble personnellement pas suffisant.

Augmenter les budgets des petites associations ne présente pas un problème financier (le pourcentage d'aide à ces associations ne représente quasi-rien en matière de dépenses communales), mais bien des choix politiques.

Je pense également que pour peu de frais, des projets novateurs en matière de coopération au développement, dans l'enseignement, mais aussi en faveur des plus démunis de notre commune peuvent être mis en place.

Mais je ne comprends pas pourquoi vous avez dans la négociation avec le C.P.A.S., imposé une diminution de son budget de € 253.000; ce qui implique une forte diminution des frais de fonctionnement et que du coup il a fallu prévoir € 160.000 de budget pour les articles 60, ce qui veut dire une diminution de 4 % des engagements de personnes article 60 et donc de personnes remises au travail, je trouve cela vraiment lamentable !

Nous nous réjouissons de voir que des budgets travaux à la Ferme Rose sont prévus mais ce n'est qu'un début et nous espérons que d'ici la fin de la mandature, tous les travaux nécessaires soient effectués.

De même les travaux prévus pour le Val d'Uccle sont les bienvenus pour ces bâtiments qui abritent chaque année des élèves et des familles uccloises.

Par contre, nous estimons l'augmentation des frais de représentation et de réception des dépenses de fonctionnement très élevée, et ce, même si vous nous avez dit qu'ils augmentaient à cause des frais de représentation des bibliothèques. Par rapport à 2008, il y a une augmentation de € 10.000 pour la bibliothèque, de plus, si l'on compare ces montants à ceux de 2002, on ne peut pas dire que le Collège fasse les efforts budgétaires qu'il prône par ailleurs dans son discours.

[M. le Président fait observer à ce propos qu'il y a eu des regroupements en ce domaine et qu'il n'y a donc pas d'augmentation de ces frais].

J'aimerais aussi savoir pourquoi le nombre d'accidents de travail a fortement augmenté pour nos fonctionnaires, puisque vous nous avez dit que c'était là la cause de l'augmentation de la prime d'assurance.

Nous nous réjouissons par contre de l'inscription au budget, d'une dépense pour un réviseur d'entreprise pour les A.S.B.L. communales. Une saine gestion ne peut être qu'un plus, et nous espérons que toutes les A.S.B.L., même les plus petites, feront l'objet de leur attention.

Nous sommes plus dubitatifs sur l'investissement de € 71.600 que vous comptez faire en matière d'illumination; à moins qu'il ne s'agisse de matériel moins énergivore. Il semble que c'est le budget nécessaire, si Uccle ne disposait d'aucune illumination auparavant.

Nous souhaitons aussi savoir pourquoi vous prévoyez une expertise extérieure pour le service Vert en matière d'arbres, alors qu'il me semble que nous disposons dans la Commune, d'un personnel qualifié.

Par contre, on ne peut que se réjouir de l'ouverture d'une nouvelle crèche quand on connaît le manque criant de places sur toute la région; puisque la presse faisait état de 50% de places nécessaires à Uccle qui n'étaient pas assurées.

En matière de budget extraordinaire, la réinscription de € 250.000 pour la fourniture et l'installation de panneaux d'informations électroniques nous semblent comme l'année dernière beaucoup trop élevée.

Avec cet argent, beaucoup de projets novateurs pourraient être mis en place ou compenser le budget du C.P.A.S..

Évidemment des panneaux peuvent être intéressants pour le public, mais à ce prix là, on peut se demander si le Collège a des goûts de luxe ?

Nous aimerions aussi connaître le type de parking que vous voulez mettre en place, chaussée de Saint-Job, parce que pour ce prix là (€ 400 000) il me semble que l'on peut carrément construire un bâtiment !

Quant aux caméras, je pense que prévoir un budget de € 155.000, c'est énorme et je redis que les caméras peuvent être utiles dans certains quartiers commerçants, mais qu'elles ne doivent surtout pas être présentes un peu partout, puisqu'elles risquent de nous amener à une société de type "Big Brother".

Le montant de € 3.500.000 pour la construction d'un dépôt, rue de Stalle, me semble énorme dès lors qu'il ne s'agit même pas d'un bâtiment.

Pour ce qui est du budget des plaines de jeux, il augmente par rapport à 2008 et diminue par rapport au budget 2009; et nous pensons qu'il ne faudrait pas hésiter à l'augmenter si la promesse que vous avez faite, lors du Forum sur les personnes handicapées, de prévoir des jeux adaptés pouvait se concrétiser.

J'espère par contre que les travaux du Moulin de Nekkersgat suivront leur cours cette fois-ci.

En matière de subventionnement, les subsides en faveur de la jeunesse nous semblent bien étriqués quand on sait le travail formidable qu'accomplissent ces organismes. Quand on voit les montants investis en matière de caméras par exemple, on peut se poser des questions sur les choix politiques du Collège qui préfère "la sécurité caméras" plutôt que d'investir dans la politique en faveur des mouvements de jeunes.

Quant aux € 1.800 pour les associations qui œuvrent en faveur de l'environnement, nous les trouvons dérisoires et en totale contradiction avec l'Agenda 21 que nous avons voté tout récemment."

**- M. Wynants quitte la séance -**

**- M. Wynants verlaat de zitting -**

**M. Wyngaard** : "En décembre 2008, je m'étais réjoui au nom du groupe Ecolo, du fait que le budget communal nous ait été communiqué avant le début de l'année concernée.

Nous regrettons donc qu'il n'ait pas pu en être à nouveau ainsi, mais vous remercions de nous l'avoir communiqué deux semaines à l'avance, ce qui nous a permis de le parcourir à tête reposée.

Le Bourgmestre a annoncé à l'occasion de la commission de ce lundi, la «fin de la dégradation de la situation financière de la Commune», le budget s'inscrivant - je cite - dans «une vision à long terme visant à assainir» cette situation. L'annonce d'une réduction de l'accroissement de l'endettement et l'approvisionnement du Fonds de réserve répondent à des critiques que nous avons formulées antérieurement.

L'élément de ce budget qui focalisera toutes les attentions et qui est d'ailleurs abondamment commenté dans la note qui nous a été remise, est sans nul doute l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier.

Cette hausse du précompte immobilier, la 3<sup>e</sup> à Uccle au cours des dix dernières années mais aussi la plus importante, permettra d'engranger quelques précieux millions d'euros. Le groupe Ecolo ne s'opposera pas à cette augmentation. Décidée par un Collège à majorité libérale, nous avons peine à croire qu'elle ne soit pas indispensable au bon fonctionnement de notre Commune.

Cette augmentation, aux dires de l'Echevin, placera Uccle en 5<sup>e</sup> position au niveau régional pour ce qui est de la fiscalité (précompte immobilier et IPP compris).

Il va s'en dire qu'il s'agit du 5<sup>e</sup> rang en partant de la commune où la fiscalité est la plus favorable.

Nous devons donc souhaiter au Mouvement Réformateur que d'autres communes augmentent également leurs centimes additionnels respectifs dans des proportions identiques au cours de cette fin de mandature, afin d'être en accord avec leur promesse électorale selon laquelle - je cite - «Uccle serait maintenue parmi le trio des communes les moins fiscalisées de la Région».

Cette hausse du précompte immobilier est notamment justifiée par le fait qu'elle permettra de conserver différents services à l'attention de la population.

Encore faut-il, nous semble-t-il, que ces services soient offerts à des prix raisonnables. C'est un élément auquel il faudra être particulièrement attentif à l'avenir. Nous pensons par exemple à la piscine Longchamp dont l'Assemblée générale, à l'exception de l'administratrice Ecolo, a décidé en décembre dernier d'augmenter les tarifs pour la 2<sup>e</sup> fois en 5 ans (une hausse de 50 %), l'entrée passant à € 3 pour un Ucclois, la carte de 10 bains étant dorénavant vendue au prix de € 25.

Suite à cette augmentation, la piscine entre dans le top 3 des piscines où les tarifs pratiqués sont les plus élevés de la région (et alentours), alors même qu'elle ne propose pas d'équipements particuliers aux nageurs (toboggan, bain à bulle ou autre sauna). Dorénavant, il coûte moins cher à un Ucclois de nager à Ixelles ou à Leeuw-Saint-Pierre.

Au rayon des points positifs, je ne me lancerai pas ici dans un inventaire exhaustif mais me contenterai d'épingler quelques éléments.

On relèvera, outre ce qui a déjà été dit au sujet de la réduction de l'accroissement de l'endettement et bien que ce dernier reste très préoccupant) :

- le «bas de laine» qui gonfle à nouveau, pour passer à près de € 7,5 millions;
- le fait que les dépenses relatives au personnel apparaissent enfin maîtrisées;
- les dépenses de fonctionnement ne connaissent qu'une très légère augmentation;
- la concrétisation de divers projets de réfection de voirie. L'on pense en particulier à

l'avenue du Silence une artère qui est située dans un quartier qui n'est pas des plus aisés, à l'avenue Montana dont les trottoirs sont dans un état catastrophique et qui sont arpentés tous les jours par des centaines d'élèves de l'Ecole Decroly.

A propos de la subsidiation des différentes A.S.B.L. communales, le groupe Ecolo en a dénombré 11 et non de 10 comme indiqué dans la note relative au budget qui a été remise, étant donné que l'agence immobilière sociale est tout de même également une A.S.B.L. communale ?

Certes, comparaison n'est pas toujours raison, ces associations n'étant pas actives dans les mêmes domaines, nous nous sommes tout de même plus à les classer en 3 catégories et ce, en fonction de l'évolution du subside qui leur est alloué par la Commune depuis une dizaine d'années.

Nous excluons de celles-ci l'A.S.B.L. Promotion des Espaces Verts pour laquelle le montant prévu a baissé, suite au fait que divers marchés publics doivent à l'avenir, à la demande de la tutelle, être pris directement en charge par le budget communal.

Il reste donc 10 A.S.B.L..

La première catégorie est constituée de celles dont le subside est identique ou quasi identique depuis plusieurs années, il y en a 7.

C'est le cas de l'Agence Immobilière Sociale d'Uccle (AISU), du Service Ucclois du Troisième Age (SUTA) et de l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE), depuis près de 10 ans, de la Piscine Longchamp depuis 2006.

La plus jeune A.S.B.L. communale «Le Parascolaire» a vu son budget quelque peu réduit, puis revu à la hausse il y a deux ans.

Enfin, nous y retrouvons le Service Ucclois de la Jeunesse dont la dotation avait été fortement réduite en 2006 mais qui repart un peu à la hausse cette année et la Ferme Rose dont le subside a été légèrement augmenté à plusieurs reprises depuis 2003.

A propos de cette dernière, son subside a augmenté l'an dernier de plus de € 3000 et est diminué de ce même montant un an plus tard. En termes de cohérence, le groupe Ecolo ne comprend pas l'objectif réellement poursuivi.

A la seconde catégorie, la perdante et la seule association qui connaît un raboutage du montant versé par le pouvoir communal, l'A.S.B.L. Val d'Uccle. Pour la première fois en 10 ans, le montant prévu pour cette A.S.B.L. est réduit : - € 9.000, soit - 8 %.

On termine avec les grandes gagnantes, celles qui ont bénéficié de la mansuétude de la Commune ces dernières années. Il y en a une pour chaque composante de la Majorité : le Centre Culturel pour les uns, et l'A.S.B.L. Animation-Prévention socio-culturelle pour les autres.

La première a vu son budget faire un bond de plus de € 80.000 en moins de 10 ans, soit une augmentation de 40 %.

La seconde bénéficie en deux ans d'une augmentation de sa dotation de l'ordre de 20 % (+ € 35.000).

Nous nous félicitons de l'augmentation des montants alloués au PAS (Animation-Prévention), association œuvrant en faveur des jeunes issus des quartiers les plus défavorisés de la Commune et nous nous réjouissons d'avance de pouvoir lire le rapport d'activité annuel qui nous a été promis par l'Echevin Dupuis.

Quelques questions et remarques à propos du budget extraordinaire.

Voici plusieurs années que des crédits budgétaires sont prévus pour le rafraîchissement du Centre pluraliste familial, pour des travaux de maintenance de la Maison des seniors, pour le remplacement de la chaudière à mazout du cimetière de Verrewinkel ou encore pour la rénovation de la Ferme Rose. Ces travaux seront-ils effectivement envisagés en 2010 ou connaissons-nous une nouvelle réinscription au budget 2011 ?

Il est question de l'achat de 2 camionnettes vitrées 2 places (137/743-52/84). Le Collège accordera-t-il, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Agenda 21, une attention toute particulière aux critères écologiques au moment de conclure le marché relatif à celles-ci ?

Un crédit de € 155.000 est prévu pour l'installation de caméras de surveillance, auquel il faut € 15.000 pour le raccordement électrique de celles-ci, soit, un total de € 170.000. Il s'agit là d'un montant particulièrement élevé pour un investissement dont l'efficacité nous paraît discutable quand elles ne sont pas placées dans des zones à forte densité de commerce. Pouvez-vous nous indiquer où il est envisagé de les fixer ? Est-ce le quartier Saint-Job qui est visé ?

Pour rester dans ce quartier, pouvez-vous nous préciser ce que l'on entend par «aménagement plateau Avijl» (766/721-60/83) poste pour lequel un crédit de € 30.500 est prévu ?

En re-parcourant le programme électoral des partis de la Majorité, on peut y épingle un projet de construction d'une salle de sports au Melkriek (proposition du PS) ou l'organisation d'une journée de sensibilisation au sport à Uccle, visant à présenter les différentes activités sportives (proposition MR). Je souhaiterais savoir où en sont ces deux dossiers et s'ils seront concrétisés prochainement ?

Enfin, un crédit de € 25.000 est prévu pour les primes à l'énergie et qui vise les primes allouées pour des travaux d'installation d'un chauffe-eau solaire ou pour la rénovation ou la mise en service d'une citerne d'eau de pluie. Pouvez-vous m'indiquer si cette somme permet de répondre à l'ensemble des demandes introduites auprès de l'échevinat ?".

**M. Biermann** : "Alors qu'il s'agit d'aborder le budget communal dans un contexte économique particulièrement difficile, le Collège se présente sous une posture qui force l'admiration, tant il est déterminé à prendre le destin de notre commune en main. On aurait pu s'attendre à une litanie de lamentations et d'excuses, justifiant un budget 2010 en déficit. On aurait pu se contenter à l'instar des nombreuses autres communes, du choix irresponsable d'entamer encore nos réserves jusqu'à épuisement.

C'est tout l'inverse qui nous est présenté et c'est tant mieux !

Le choix courageux de présenter un budget en boni et de reconstituer nos réserves est le plus difficile et pourtant le plus juste.

Les difficultés auxquelles nous sommes confrontés sont facilement identifiables, la diminution de la dotation générale au Fonds des communes, fondée sur des critères discutables, avec comme conséquence que notre commune qui compte 8 % de la population bruxelloise ne perçoit que 2,5 % du montant attribué aux communes.

Des critères discriminatoires, désavantage à l'égard de notre commune pour de nombreuses aides régionales, le Fonds de compensation fiscale, la prime à l'échevin surnuméraire, les contrats de quartier, etc...

Enfin, les frais fixes importants qui étaient en augmentation constante, mais que la politique volontariste du Collège permet désormais d'enrayer quelque peu comme les frais de personnel, frais de fonctionnement, la dette et les transferts au C.P.A.S. et à la zone de police.

A ce sujet, on ne le dira jamais assez, Uccle est confrontée à la paupérisation d'une partie de sa population, entraînant l'augmentation de la dotation du C.P.A.S. qui pour sa part, mène une politique sociale efficace qui fait notre fierté.

Je rends hommage à cette occasion, à Mme l'échevin et aux deux présidents du C.P.A.S. ici présents et qui ont certainement une meilleure connaissance de la sociologie de notre commune, que celle qui a été décrite plus tôt.

La zone de police, quant à elle, améliore encore son efficacité qui a été relevée dans une enquête de la Police fédérale, tout en limitant également ses dépenses et en modérant l'augmentation de sa dotation.

Face à ces paramètres, le Collège a marqué clairement ses objectifs.

Premièrement, maintenir l'ensemble et la qualité des services à la population, à travers les services communaux ou les nombreuses A.S.B.L. communales qui connaîtront en 2010, un soutien accru, tout en exigeant de leur part, la même rigueur que la Commune s'impose, notamment en les faisant accompagner par un bureau de réviseurs.

Deuxième objectif fondamental, renflouer le Fonds de réserve, afin de garantir la pérennité de nos finances.

On le sait, compte tenu du contexte, notre Commune doit compter principalement sur elle-même.

Il faut toutefois nuancer les propos en considérant comme l'an dernier, que le Collège continuera à introduire des demandes de financement pour des projets spécifiques, procédure couronnée de succès l'année dernière en matière d'infrastructures sportives et qui sera à nouveau de mise en 2010.

Avant de solliciter les habitants de notre belle commune, d'importants efforts d'économie et de rationalisation ont été mis en œuvre, ces affirmations se vérifient à l'occasion de l'examen des comptes, généralement meilleurs que le budget, démontrant que la limitation des dépenses est le souci constant du Collège.

Le budget 2010 est le résultat d'une politique initiée, il y a 4 ans, visant, grâce à une nouvelle procédure impliquant les services, qu'il faut féliciter pour leurs efforts, et aux réunions bi-latérales avec les échevins, à limiter les dépenses.

On en perçoit aujourd'hui les résultats, notamment avec l'amorce d'une diminution des frais de personnel qui représentent désormais 41,75 % des dépenses.

Parallèlement, la mise en œuvre d'une nouvelle politique fiscale a permis d'établir des nouveaux revenus, visant les non-ucclois qui jouissent de nos infrastructures, ainsi que la suppression, ces dernières années, de taxes devenues obsolètes et qui parfois, minaient le développement économique de la Commune.

La hausse du précompte immobilier n'empêche pas de maintenir Uccle parmi les communes dont la fiscalité est la plus basse dans la Région, sans même prendre en considération, les nombreux impôts indirects qui ont été maintenus chez nos voisins.

Ce choix est difficile, mais il est celui de la sagesse et le seul qui garantira la qualité de vie dans notre commune. Il s'agit également de maintenir les investissements à la hauteur des besoins et d'assurer notre autonomie pour mettre en place des projets innovants comme la mise en œuvre de l'Agenda 21, voté il y a quelques mois.

Au nom de notre groupe, je félicite donc le Collège et l'assure de notre entier soutien."

**M. Fuld** : "Je voudrais d'abord féliciter le Collège d'avoir le courage d'augmenter les additionnels au précompte immobilier. Ce choix bien difficile, j'en conviens, devrait permettre de maintenir les prestations et plus particulièrement les prestations sociales qui nous tiennent tant à cœur.

Dans les circonstances actuelles de la crise économique, il est évident que ce problème peut se poser et pour nous, c'était une priorité absolue que de veiller à ce que les prestations soient maintenues à Uccle.

Il nous restera encore une petite tranche, malgré tout, pour faire face à d'éventuelles augmentations du subside communal en faveur du C.P.A.S..

Je crains, malheureusement, que la situation économique telle que nous la connaissons, ne sera guère positive. A cet égard, je me rappelle encore du discours du Président du C.P.A.S., lors de la présentation qu'il avait faite et au cours de laquelle il avait laissé entendre que la situation se dégradait.

Le groupe socialiste, votera bien entendu favorablement ce budget et nous souhaitons que les choses se passent au mieux.

Je souhaiterais une petite chose supplémentaire, c'est que dans les mois à venir, vu la difficulté économique, la Commune mette en place des contrôles budgétaires plus fréquents, de telle manière à voir ce qu'il y a lieu de faire s'il y a dérapage et de pas devoir se contenter d'une situation pré-existante en fin d'année.

Je pense également à cela, au niveau des A.S.B.L., je souhaiterais qu'un contrôle budgétaire soit établi de manière transitoire au cours de l'année, de telle manière à voir ce qu'il y a lieu de faire et le cas échéant, de prendre les dispositions adéquates, soit de rigueur, soit pour faire face aux obligations particulières."

**M. Cohen** : "Je voudrais commencer par votre note, Monsieur Dilliès, qui est une note très politique et que j'ai trouvé, comme le terme que vous employez souvent, très démagogique.

Dans cette note, vous affirmez une série de choses, vous posez une série de postulats et vous dites clairement que «si on n'est pas d'accord avec ma pensée, on est démagogue», on est penseur de salon, on est simpliste, on est tout ce qu'on veut !

Il n'y a pas que moi qui le pense, j'en ai discuté avec plusieurs conseillers, d'ailleurs votre attitude est assez "pédante", si vous me permettez l'expression, même quand vous avez présenté votre exposé. Quand vous aviez la moindre difficulté et que l'on ne pouvait être d'accord, vous l'avez dit plusieurs fois, on est simpliste, ..., "condescendant" est peut-être le terme.

Eh oui, quand on n'est pas toujours d'accord avec vous, ce n'est pas pour cela qu'on est démagogue, je tenais à vous le dire.

Sur le boni cumulé de € 27 millions que nous avons en 1998, je tiens à vous rappeler que vous avez présenté des budgets en déficit important et qu'à l'époque, à la fois M. de Lobkowicz et moi-même vous avons dit «attention, ne faites pas cela, prévoyez pour l'avenir» et on nous répondait «vous êtes des conservateurs, nous sommes des progressistes et l'argent n'est pas fait pour être thésaurisé, il faut le dépenser.». Maintenant évidemment, vous dites l'inverse.

Les périodes ont changé, mais à l'époque les conservateurs avaient un peu raison, il fallait ne pas dépenser à ce point et garder une "poire pour la soif" !

Dans votre note, vous dites toujours qu'il n'y a qu'une option principale, c'était l'augmentation des impôts. Il y avait d'autres options, l'option de jouer au niveau du personnel, il y avait également l'option de réduire les services, il y avait l'option d'augmenter les impôts.

Personnellement, je pense qu'il fallait jouer un peu sur les trois, mais je veux vous dire aussi qu'il n'est pas facile, pour un Conseiller communal, de pouvoir l'affirmer, parce que nous ne sommes pas en possession de toutes les données que vous avez et ce que vous savez.

Deux exemples, vous avez procédé à un audit qu personnel, il y a quelques années, nous n'en avons jamais eu copie. Nous ne savons pas ce qu'a dit cet audit, nous ne savons pas si à l'époque il disait oui ou non, il y a trop de personnel, si oui ou non, le personnel était mal affecté.

Un réviseur a fait un audit sur les A.S.B.L. communales, les présidents ont reçu une copie du rapport, nous n'en avons pas eu une copie et donc nous ne savons pas si dans certaines A.S.B.L., il y a une bonne ou une mauvaise gestion, s'il y a moyen de changer certaines choses, certains fonctionnements, on n'en est pas au courant.

Il est donc très difficile pour nous, d'émettre des avis et on doit donc souvent vous croire et vous donner blanc seing, ce dont je ne suis pas toujours d'accord.

Une des grandes choses que vous affirmez également dans votre note et je vous cite «nous réduirons progressivement notre endettement», mais quand je lis très clairement le budget, ce n'est pas vrai, vous n'allez pas réduire progressivement votre endettement. Le solde à rembourser en fin d'année, passe de € 54 millions en 2006 à € 89 millions, fin 2010, il était fin 2009 à € 80 millions. Vous ne réduisez donc pas, vous l'augmentez encore !

Quand je regarde au niveau de la tête par habitant, c'est assez effrayant, car hier j'ai dit à mon épouse enceinte, en préparant mon intervention, que notre enfant va naître cette année avec une dette sur sa tête de € 1.100 !

Vous avez présenté aussi la vente des bâtiments comme une bonne gestion, d'un autre côté, nous avons eu des débats sur le logement où l'on nous a dit plusieurs fois qu'il fallait mettre des logements à la disposition des Ucclois.

Pourquoi ne pas avoir transformé la médiathèque, la Maison des Seniors en logements, c'était une possibilité aussi. Vous affirmez que c'est une bonne gestion, moi je vous dis, il y a moyen de créer des partenariats privé/public, en imposant des contrats et en imposant au promoteur qui les fait, de mettre ses biens à la vente à un certain prix."

**Mme Dupuis** : "vous vous plaignez de ne pas savoir, je vous emmène voir la médiathèque et vous jugerez vous-même de ce qu'on va pouvoir la vendre, ce n'est pas simple du tout !".

**M. Cohen** : "Je voudrais aussi reprendre ce que vous avez dit au niveau de Dexia, «grâce à l'achat des actions supplémentaires que nous avons faits, nous avons pu recevoir un dividende supplémentaire», mais vous ne dites pas la charge supplémentaire que cela entraîne car pour acheter ces actions, nous avons dû emprunter. Qui dit emprunter, dit charges d'emprunt et donc le bénéfice que nous avons des dividendes supplémentaires, couvre-t-il les charges financières, je n'en suis pas certain !

Concernant à nouveau l'augmentation des impôts, M. De Bock a dit souvent que l'augmentation des impôts pouvait nuire à notre part à la dotation générale des communes. J'avais posé la question en commissions de savoir quel est l'impact pour l'année prochaine de cette augmentation de l'IPP et y en a-t-il une ? Vous m'avez dit que nous aurions la réponse ce soir.

Enfin, au sujet de la dotation aux A.S.B.L., je suis personnellement choqué que l'on augmente la dotation en faveur du Centre culturel. Cette A.S.B.L. qui augmente depuis 8 ans, pour moi, elle est mal gérée, et je ne suis pas le seul à le penser.

Je pense qu'il y a moyen de faire autrement et vous allez me traiter de démagogue mais il y avait moyen de réduire les rémunérations qui sont attribuées aux administrateurs. Tout travail mérite salaire et je pense notamment que M. De Bock qui ne touche rien dans son A.S.B.L., ce n'est pas normal, il devrait avoir un salaire. Mais tout travail mérite juste salaire et je pense que les rémunérations qui sont données au Comité de Direction ne sont pas justifiées.

Je répète également que les frais forfaitaires qui sont attribués à ces personnes ne sont pas justifiés et il faudrait compter les frais réels. J'espère au moins que le réviseur l'aura acté.

Il y a également un problème de fonctionnement, un problème de gestion au niveau purement comptable et je comprends M. Fuld quand il dit qu'à mi-mandat, il faut revoir les A.S.B.L., parce qu'en fin d'année, on nous a dit qu'on ne s'est pas aperçu qu'il y avait un dérapage. On nous prédit qu'il y aura un déficit de € 50.000 pour 2009, c'est le chiffre qu'a donné le comptable en assemblée générale.

Je trouve donc que cette augmentation de € 25.000 ne se justifiait pas."

La parole étant donnée à M. De Bock, **M. de Lobkowicz** : "lui, c'était le MR qui était contre l'augmentation des impôts mais qui s'est trouvé minorisé dans le groupe et donc là, son avis est intéressant."

**M. De Bock** : "Comme le groupe MR, je suis favorable à l'augmentation des centimes additionnels parce que l'on n'a pas le choix, tout simplement !

J'ai appris quelque chose ce soir, ce sont les emprunts Hatry et concrètement, beaucoup d'entre nous étaient trop jeunes pour s'en souvenir. Je ne savais pas que ceux-ci avaient été remboursés en partie par la Région.

J'ai posé une question écrite, il y a environ un an sur les impacts de la main morte, car elle était compensée par le Fédéral et contrairement aux communes wallonnes et flamandes qui reçoivent la compensation directement par le fédéral, les communes bruxelloises ne le reçoivent pas, cet argent est versé à la Région bruxelloise.

C'est versé pour les prêts que la Région bruxelloise avait repris des communes. Je voulais savoir - et je n'ai jamais eu la réponse par écrit - s'il s'agit bien de ces emprunts là ou d'autres, et à concurrence de quel montant, puisque certaines communes ont remboursé plus ou moins ces emprunts ?

Je dis cela parce que l'on a dit qu'il y a € 5 millions qui ont été "cadeau" de la Région, mais si l'on fait la somme en 15 ou 20 ans de la main morte que concrètement l'on ne perçoit pas, cela représente € 5 millions.

On n'a donc pas à remercier pour quelque chose qui nous a été compensé.

Cela permet donc de remettre dans leur contexte d'où venaient nos bonis, comment ils ont disparu.

Quand on nous demande aujourd'hui au sujet des centimes additionnels, il faut chercher le sens derrière les actes.

J'en viens sur les déclarations des uns et des autres par rapport au fait que nous sommes une commune riche et que c'est tout à fait normal que nous soyons solidaires. Je n'ai jamais dit le contraire personnellement, je trouve normal que les riches contribuent plus que d'autres à la solidarité intra-bruxelloise.

Ce qui n'est pas normal, c'est que l'on est une commune en moyenne riche, parce qu'en réalité, si vous regardez sur l'ensemble de Bruxelles et des Bruxellois qui gagnent plus de € 10.000 par mois, 21 % de ces gens habitent notre commune.

Ce sont ceux-là qui font évidemment monter notre moyenne à l'IPP dans les statistiques. Alors on peut dire que nous sommes une commune riche, mais la réalité, c'est que l'on a une catégorie beaucoup plus grande que dans les autres communes, de très riches et par contre, on a dans les gens qui gagnent moins de € 800 par mois, 6 % des bruxellois qui habitent notre commune.

On en a un peu moins que les autres, entre une, deux ou trois fois moins que Molenbeek par exemple, mais on en a et ces gens là, il faut aussi les aider.

C'est cela qui me choque, car si l'on regarde en moyenne, on peut tout dire, mais il faut regarder comment notre population évolue.

Si vous avez fait attention à une étude démographique qui a paru la semaine passée dans la Libre Belgique, en 20 ans, on voit que notre population a augmenté de 3%. Dans une réunion privée, M. Cools nous a dit que c'est inférieur au nombre de logements que notre commune a construits, parce qu'il y a des changements sociologiques évidents, parce qu'il y a des éclatements familiaux.

On a une évolution démographique complètement différente que dans les autres communes, la moyenne régionale est de 10 %, voire 12 % ou 30 % dans des communes comme Molenbeek. Les besoins ne sont évidemment pas les mêmes, on le voit encore pour les crèches, nous en souffrons aussi, moins que les autres, mais nous en souffrons.

Je voulais aussi revenir sur la moyenne nationale des revenus. Le Bruxellois s'est largement appauvri par rapport aux Belges. Alors qu'au début des années 90, il était annuellement plus riche de € 161 que le Belge moyen, aujourd'hui, il est plus pauvre de € 2.000 que le Belge moyen.

Alors les Ucclois, ils en sont où ? Ils étaient les plus riches à l'époque, Watermael-Boitsfort et Uccle représentaient 138 % de la moyenne nationale.

Aujourd'hui, on est à 110 %, on peut encore être heureux mais ça fait une baisse de 27 % du revenu moyen ucclois, alors que la moyenne de baisse des Bruxellois est de 21 %.

Ca veut dire que nous avons connu une baisse plus importante que la baisse moyenne bruxelloise. (On a été battu en pire par Woluwe-St-Lambert, Woluwe-St-Pierre et Watermael-Boitsfort.)

On est privilégié mais il faut tenir compte de cette dichotomie et tenter de plaider cette cause là, parce que ceux qui vont souffrir de la hausse des centimes additionnels, contrairement à ce que Mme Charlier a dit, ce ne sont pas seulement les riches propriétaires, c'est toute la population uccloise, parce que les locataires vont voir le prix de leur loyer aussi augmenter.

On risque d'avoir à un moment donné, une forme de ghettoïsation où la classe moyenne risque à un moment donné de partir. Les loyers et les prix des logements sont de plus en plus élevés dans les communes du Sud-Sud/Est et cela devient de plus en plus intenable pour des jeunes ménages de venir s'y établir.

Ce n'est pas ce que je souhaite, que cela reste une commune qui ne soit accessible qu'à des jeunes qui peuvent déboursier plus de 500.000 à 600.000 € pour pouvoir s'acheter leur logement.

Par rapport aux revenus cadastraux, on l'a dit qu'avec 2.700 centimes, on est dans le bas de la moyenne bruxelloise, il se fait que lorsqu'on réfléchit au précompte immobilier, en réalité, cela représente la 6<sup>ème</sup> place par rapport à la moyenne nationale sur le rendement du précompte immobilier.

Par contre, on est premier à l'IPP, malgré nos 6 %, nous sommes la Commune qui levons le plus de centimes additionnels pour 100 centimes additionnels et c'est là que la DGC nous est défavorable, parce que techniquement, quoi que l'on fasse, en réalité, on est déjà au-dessus de la moyenne par notre sociologie.

C'est un fait que l'on ne peut changer, mais par contre, on pourrait changer d'autres critères ou tenir compte d'autre chose, comme par exemple la politique de stationnement dans des tas de communes qui rapportent énormément d'argent.

Nous ne pouvons pas faire un plan de stationnement sur toute la commune comme d'autres communes, Bruxelles-Ville, Schaerbeek qui ont des quartiers qui comptent énormément de bureaux.

Cela n'est pas pris en compte comme une dotation-recette, pareil pour les hôtels.

Que se passe-t-il concrètement, on a 7,5 % de la population qui représentaient 10 % des revenus totaux nets imposables, et nous avons 4,5 % de la DGC.

Aujourd'hui, on en a 2%, alors que concrètement, notre part a diminué.

Ce n'est pas juste, sachant que Watermael-Boitsfort et Woluwe-St-Pierre qui ont la même sociologie que nous, ne subissent pas cet effet.

Il faut donc à un moment donné, objectiver un certain nombre de ces critères.

Ainsi Auderghem qui est bien géré, est inscrite dans l'espace de développement renforcé du logement, alors que la chaussée de Wavre n'est pas reprise dans un certain nombre d'études sur la pauvreté.

J'ai ici un document commandé par Charles Picqué lorsqu'il était Ministre de la Politique des grandes villes, à Christian Vander Meuten et à un certain nombre d'autres universités et qui liste notamment les enjeux urbains et là où il faut concrètement mettre de l'argent pour revitaliser les quartiers.

Celui-ci expose que «la seconde couronne bruxelloise présente néanmoins plusieurs quartiers en situation précaire correspondant aux quelques cités sociales construites en région bruxelloise, des cités-jardin telles que le Bon Air et La Roue à Anderlecht ou le Homborch à Uccle. ». Il existe aujourd'hui des études qui reprennent des poches de pauvreté dans des communes "riches".

Il faut absolument que là où on a des relais, les décideurs politiques puissent, un moment donné, agir et ne pas cloisonner les aides à des endroits qui, par après, sont victimes d'effets pervers tels que la gentrification.

Par ailleurs, au Fédéral, il y a des zones où l'on considère la chaussée de Neerstalle et les logements sociaux de cette chaussée dans des zones d'action positive, par contre 300 mètres plus loin, à la SUL, ce n'est pas considéré comme tel.

Ce sont des incohérences qu'il faut essayer de gommer, cela se fait par un travail de lobbying et de longue haleine, mais que tout le Collège doit porter, avec le Conseil communal. Ce n'est pas pour dire qu'il faut augmenter les centimes additionnels, c'est de dire que l'on est obligé de le faire parce que l'on n'a pas d'autre choix, mais que l'on ne se sauvera pas nous-mêmes.

A un moment donné, dans les politiques régionales de prévention et de proximité, je ne comprends pas pourquoi Uccle qui bénéficie de 5 € par habitant, reçoit 2,5 € de moins qu'à Woluwe-St-Lambert et Woluwe-St-Pierre, cela n'a pas de sens !

Je plaide donc pour que l'on soit conscient de cela et que pour le futur, on puisse agir, pas seulement au niveau de notre commune, mais également auprès des Pouvoirs régionaux et fédéraux."

**M. Hayette** : "Les mauvaises nouvelles se sont accumulées au cours de l'année 2009 et elles pouvaient faire craindre le pire au moment de l'échéance budgétaire.

Un premier avertissement nous venait de Dexia où les dividendes de participation sont passés de € 1.537.147 dans le budget 2009 à € 464.352 dans le budget 2010.

Un deuxième avertissement ressortait des indicateurs macro-économiques pour nous rappeler la profondeur des pertes des institutions financières, mais également la multiplication des fermetures d'entreprises qui auraient pu avoir raison de nos recettes fiscales.

Enfin, la Région bruxelloise, sous financée, nous envoyait un troisième avertissement sur la nécessaire solidarité des communes bruxelloises pour la prise en compte de l'importance de Bruxelles dans la répartition des ressources entre les Régions du pays.

A titre personnel, une petite remarque qui ne remet pas en cause la pertinence des chiffres, mais une certaine naïveté à croire qu'un simple changement politique au niveau régional, pouvait conduire à une plus juste dotation générale aux communes.

N'étant pas sur une île, il me semble normal de participer à l'équilibre financier de la Région et d'être solidaire avec les communes les plus défavorisées de la Région Bruxelloise.

Malgré toutes ces menaces, le budget communal 2010 nous revient avec un boni de € 1.990.247. Globalement et malgré les pertes parfois importantes de ces dix dernières années, le travail réalisé par le Collègue me satisfait pleinement.

Il fallait réussir la synthèse entre l'équilibre budgétaire et la nécessité d'assurer la pérennité des services communaux.

Je voterai ce budget car je crois en l'avenir et que notre responsabilité nous impose de ne pas brader l'héritage de nos jeunes. En ces temps difficiles, personne n'aime augmenter les charges de nos citoyens et pourtant il fallait le faire.

La crise économique et ses conséquences sociales risquent de se poursuivre au moins jusqu'en 2010. Les finances publiques seront sans doute plus sollicitées, encore, pour répondre aux demandes des populations les plus défavorisées de notre commune, au premier rang des victimes de l'emballement économique.

Dans une société basée sur l'égalité entre les gens, l'organisation des services publics est essentielle. Ils sont les piliers de notre Etat social et garantissent la qualité de notre vie. L'instrument fiscal permet aux autorités de poursuivre leurs politiques publiques, à Uccle cela représente près de € 72 millions, soit 62,07% des recettes de la Commune.

Cessons d'imaginer que nous pourrions ajouter les promesses aux propositions.

En effet, la tentation est grande de faire croire aux Ucclois que seules les réductions de dépenses publiques permettront demain de garantir les services. Au contraire, le temps n'est-il pas venu d'expliquer qu'il existe toujours une distorsion entre la fiscalité sur les revenus du travail et celle sur les revenus du capital et que le seul impôt est celui qui est juste et équitable?

Le temps n'est-il pas venu de moderniser nos prélèvements pour les rendre plus incitatifs, plus écologiques et plus redistributifs ?

Enfin, le temps n'est-il pas venu de suivre tous ensemble la proposition du Collège et de servir de modèle pour une nouvelle et véritable solidarité entre les habitants, seul véritable ciment à un développement harmonieux."

**M. de Halleux** : "En un peu plus de 20 ans de présence, ici au Conseil communal, je pense que c'est la première fois, durant ces dernières années qu'on a pu avoir un exposé aussi fourni. L'historique m'a fortement interpellé à titre personnel, parce que pendant une quinzaine d'années, nous avons été très bien lotis de par les différents emprunts, les dividendes Dexia et on se retrouve aujourd'hui dans une tourmente où les communes sont toujours le dernier maillon au niveau institutionnel. Ce sont toujours les communes qui paient. Depuis 20 ans, vous avez cité toute une série de choses par rapport aux dépenses des communes.

C'est vrai qu'elle se sont modernisées, complexifiées, mais l'Etat fédéral n'a eu de cesse aussi, pendant des années, de reporter certains coûts sur les communes ou sur les C.P.A.S., c'est une réalité à laquelle on doit faire face.

Dans un contexte où M. Fuld et d'autres ont effectivement évoqué leurs craintes au niveau économique ou financier, c'est vrai que l'on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve, les temps sont encore troubles.

Le Collège a donc pris les décisions nécessaires pour assurer à la fois la pérennité des services et à la fois la pérennité de certaines d'emplois, parce qu'en temps de crise, il est clair que l'emploi public est tout aussi important pour supporter l'économie. Je pense qu'il y a des enjeux tout à fait fondamentaux et que le travail que vous avez fait au Collège, est un travail sérieux et qui assure pour les années qui viennent, un futur à la Commune d'Uccle qui est un futur que nous espérons tout à fait satisfaisant, dans un contexte interrogatif.

Lorsqu'on discute du classement des Communes, je pense que ce que vous avez oublié de dire, c'est que nous sommes l'une des premières communes à passer le budget. Il se peut donc que d'autres communes augmentent leurs impôts et que d'autres feront le pari de se présenter à l'électeur, en 2012, avec des caisses vides, on ne le fait pas, c'est courageux mais c'est surtout structurellement intéressant pour le futur de la Commune, de prendre ces décisions à ce moment-ci.

Concernant le C.P.A.S. évoqué par certains, il y a eu effectivement des discussions avec la Commune, on fait un travail sérieux et le chiffre que vous avez cité au niveau des articles 60 n'est pas correct et est bien plus faible en ce qu'en fait, sur la masse totale de l'argent consacré aux articles 60, je pense que cela ne devrait pas poser de question avec ce budget pour maintenir le même volume d'articles 60, puisqu'on se retrouve dans une marge qui est tout à fait raisonnable.

Je pense donc que vous avez fait du bon travail et l'avenir nous dira certainement que vous avez fait le bon choix. C'est pour cela que la Majorité vous soutiendra entièrement."

**M. le Président** : "Je voudrais vous remercier, M. de Halleux pour ce qui est très général mais qui est tout à fait pertinent, c'est-à-dire que dans une période de crise particulièrement aiguë comme celle que nous connaissons et que nous connaissons peut-être encore davantage, au cours de l'année 2010 qu'au cours de l'année 2009. Vu la croissance du chômage et du recul des revenus moyens, l'importance de la qualité du maintien des services communaux est quelque chose d'essentiel.

J'ai bien écouté M. Cohen qui propose de diminuer le personnel, vous avez vu que nous l'avons fait doucement et prudemment, mais aller beaucoup plus fort dans ce contexte et sur ce point là n'aurait pas été nécessairement une bonne politique, dans une vision globale.

Je crois que dans des périodes comme celle-ci, indiscutablement l'importance des services communaux contribue, d'une manière essentielle, à la stabilité d'une société. Finalement, notre territoire n'est jamais qu'une addition de pouvoirs communaux qui assurent aussi à la population, l'essentiel de ce qu'un service public apporte dans la vie quotidienne des gens. Le reste est beaucoup plus abstrait, si l'on parle de politique étrangère, de politique de sécurité ou autre.

Je voudrais donc répondre à ce que disaient M. Cohen et un peu M. de Lobkowicz qui avouaient tout à l'heure leur conservatisme et qui plaidaient tous les deux pour une sorte de nostalgie de la belle époque, où nous avons plus de 25 millions € de réserve. C'est aussi une époque, où j'étais pendant sept ans dans le Collège avec M. de Lobkowicz, et durant laquelle la Commune faisait beaucoup moins et offrait beaucoup moins à la population.

Je ne dis pas que nous pourrions toujours offrir tout ce que nous offrons maintenant, parce que nous offrons vraiment beaucoup et vraiment bien."

**M. de Lobkowicz** : "Qu'est ce qu'elle offrait de moins, la Commune ?"

**M. le Président** : "Elle avait par exemple beaucoup moins d'initiatives, beaucoup moins de spontanéité dans l'adaptation à l'évolution de la société. Nous avons un corps de police qui était totalement insuffisant, où il manquait 70 membres minimums, rien que sur la Commune, pas sur la zone et nous avons un Collège qui ne voulait pas assurer à la population, une sécurité bien plus difficile d'ailleurs à maintenir aujourd'hui, mais qu'elle assure aujourd'hui."

**Mme Dupuis** : "On citait des études, vous pouvez en trouver autant que vous voulez, on ne va pas se retourner pour dire comment notre commune était «moche» avant, ce n'est pas ce que l'on fait comme exercice, mais toutes les statistiques et les études montrent que le niveau des impôts sans doute, mais surtout que le niveau des services était largement inférieur à celui qui était délivré globalement dans l'ensemble des communes bruxelloises, à tous égards, qu'il s'agisse des salles de sports, des crèches. On avait un bon enseignement communal mais pour le reste, on était avec des services en dessous de tout. Vous ne raisonnez pas en termes de statistiques, vous ne captez pas l'ensemble quand vous faites ce genre de remarque.

C'est simple, on n'économise pas un milliard Fb autrement...c'est facile d'avoir un milliard en caisse, autant il faut pouvoir reconstituer des réserves, autant on ne doit pas avoir de l'argent qui dort, c'est pas pour cela que le contribuable paie des impôts ! Je crois que l'on s'en est sorti et ce n'est pas plus mal."

**M. le Président** : "Il y a eu indiscutablement une complexification de la gestion communale qui est une évidence, une exigence beaucoup plus grande de la population aujourd'hui qu'elle ne l'était à l'époque et évidemment la nécessité d'engager dans chacun de nos services, un personnel de niveau de qualification nettement supérieur à ce qu'était la situation à l'époque. Tous cela a un coût, on aurait pu rester un peu à l'âge de la pierre, mais heureusement, Uccle ne l'a pas fait et améliore la qualité de sa gestion.

Nous avons aussi veillé à faire l'effort sur les trois thèmes que vous avez abordés, M. de Lobkowicz, y compris dans le domaine du personnel, si cela ne démontre pas une gestion rigoureuse, je me demande ce qui pourrait le démontrer, dès lors que les dépenses de personnel représentent 42 % du budget.

Cet effort est fait et je crois qu'il est incontestable, Uccle est une entreprise de globalement plus de 2.300 personnes, c'est donc une entreprise considérable qui est objectivement très bien gérée. Je ne peux donc pas vous laisser dire, sans réaction, ce qui est bien entendu le rôle de l'Opposition et je le comprends, mais l'objectivité me dicte de vous remettre sur une analyse plus objective.

A Mme Charlier qui a dit qu'il était dommage que l'on a pas fait plus que 2 % pour le C.P.A.S., les présidents sont ici et ils savent combien la croissance des dépenses des 10 dernières années a été considérable. Je crois que nous avons l'un des C.P.A.S. des plus dynamiques de la Région bruxelloise et on a vu aussi que si les dépenses sociales n'augmentent pas nécessairement très fort les trois dernières années, le personnel du C.P.A.S. a augmenté considérablement ces trois dernières années.

Lorsque la Commune fait donc un effort important de rigueur sur ce plan, il est légitime qu'elle le demande aussi à un pouvoir subordonné."

**M. l'échevin Dilliès** : "Je ne suis pas surpris mais un peu déçu de votre analyse, M. de Lobkowicz, mais par contre, ce qui me fait plaisir, c'est que vous avez lu ma note.

Vous avez l'air de moquer les termes «choix difficile et courageux», mais je pense qu'il est beaucoup plus courageux de prendre des mesures impopulaires que de ne rien faire.

Vous parlez toujours du temps béni de M. Deridder, j'ai beaucoup de respect pour lui et je lui reconnais certainement dans ses mérites, d'avoir beaucoup fait pour le sport, mais vous allez finir par nous expliquer que les emprunts Hatry, c'était grâce à M. Deridder.

Alors que vous savez très bien que M. Deridder avait certaines qualités, on ne peut pas dire que dans ses qualités, il avait le fait de partir du principe qu'il fallait aller chercher des sous ailleurs. Ensuite, il y a une énorme contradiction, qui est valable aussi pour M. Cohen et certains membres de votre groupe, c'est que vous avez voté une série de budgets, une série des augmentations des additionnels et c'était M. le premier échevin actuel qui était échevin des finances à l'époque.

Je préférerais que vous me disiez que c'est moi qui fais tout mal aujourd'hui, je n'ai pas de soucis avec cela, mais soyez cohérents."

**M. de Lobkowicz** : "J'ai voté une fois l'augmentation des impôts sur 20 ans et maintenant, vous, c'est la 3<sup>ème</sup> fois sur 10 ans."

**M. l'échevin Dilliès** : "Mais le Collège raisonne encore en effet de vos interventions en matière financières parce que l'on sait que c'est un point qui vous préoccupait beaucoup, que vous souhaitiez toujours avoir l'échevinat des finances et que M. Desmedt devait se battre pour que vous ne le preniez pas.

Il y a aussi quelque chose d'étonnant, c'est que vous revendiquez le fait d'être conservateur. Vous êtes un conservateur pour lequel le monde ne change pas, pour vous, rien n'a changé, c'est à dire qu'en 20 ans, la criminalité, l'éducation et l'incivisme, rien n'a bougé. Et comme rien n'a bougé, vous avez tendance à dire «pourquoi nos recettes devraient augmenter, avant on y arrivait, il n'y a qu'à continuer, comment faites-vous ? ».

L'informatisation devrait suffire à ce que nous parvenions à ne pas augmenter nos impôts, les coûts n'augmentent pas et restent totalement linéaires.

Je vous ai même entendu dire un jour que c'était mathématique que nos dépenses augmentaient et que les recettes augmentaient dans les mêmes proportions.

Lorsque vous étiez au Collège, je pense qu'à raison vous ne vous êtes pas opposé à de nouveaux centres sportifs, que ce soit Saint-Job en 1994, Neerstalle en 2000.

Quand il y a un nouveau bâtiment, par exemple, au départ il «suffit» de couper un cordon, même s'il y a eu évidemment un investissement important pour le construire. Mais ensuite, lorsqu'un bâtiment existe, il y a du personnel qui y est lié, il y a un entretien qui y est lié et vous avez un bâtiment avec des coûts que cela engendre.

Il est important de rappeler que lorsqu'on fait des investissements - et pendant la période où vous y étiez, il y a beaucoup d'investissements qui ont été faits - mais les coûts, ils arrivent quand ?".

**M. de Lobkowicz** : "Et donc vous expliquez que le secteur public n'arrête pas d'augmenter, de croître en personnel et qu'il faut augmenter la fiscalité pour payer le secteur public en augmentation. Mais c'est juste le contraire du discours libéral !".

**M. l'échevin Dilliès** : "Je suis libéral depuis toujours mais être libéral n'empêche de réfléchir, mais il y a beaucoup de contradictions dans vos propos, parce que vous avez vraiment l'air de dire que le monde ne change pas, la société n'évolue pas et que par conséquent, que ce soit en matière d'entretien des bâtiments, il n'y a pas de coûts supplémentaires ou qu'en matière de police, rien n'a changé.

Il faut le reconnaître et on le sait, qu'à Uccle, il y a beaucoup d'infrastructures dont beaucoup ont démarré, non pas grâce à vous, mais lorsque vous étiez là et vous avez participé, tout à votre honneur, au fait que 'une manière collégiale, toute une série d'infrastructures existent aujourd'hui et engendrent inévitablement des coûts.

J'ai envie de vous poser la question, comme à M. Cohen «que proposez-vous concrètement ?», cela m'intéresserait de vous entendre, lors d'un seul budget, d'émettre une proposition qui soit concrète.

C'est vrai, nous sommes en position, vous ne l'êtes pas, mais pour autant comme le fait Ecolo, être dans l'opposition ne doit pas empêcher de faire des propositions concrètes. La réalité, c'est que vous n'avez pas de recettes à nous proposer, je ne dis pas que nous avons la vérité absolue, mais simplement que vous êtes dans la posture et que nous sommes dans la gestion.

A Madame Charlier, vous avez longtemps parlé du précompte immobilier ou de l'augmentation d'impôt, je vous dirais qu'en partie, le Collège vous a écouté et suivi.

Au sujet du budget C.P.A.S. où M. de Halleux vous a déjà partiellement répondu, le Collège a une ligne de conduite que l'on ne peut lier, c'est qu'il est hors de question de toucher aux dépenses sociales. A aucun moment il n'est question de dire au C.P.A.S. de couper dans ses dépenses sociales, mais en revanche, il est question de demander aussi de faire des efforts où c'est possible.

Vous avez parlé des caméras, dans la presse d'aujourd'hui, on rappelait qu'un individu a causé beaucoup de troubles au niveau d'une série d'enfants aux abords du Léopold Club et de la piscine Longchamp et qui a été appréhendé. Il a pu être identifié grâce aux caméras. La Police ne les met pas n'importe où et de manière générale, lorsqu'une caméra est placée, elle a son utilité.

Je vous remercie, M. Wyngaard, d'avoir relevé que vous avez reçu pour la première fois le budget, deux semaines à l'avance. Vous avez parlé de l'entrée de la piscine, c'est vrai que l'on a choisi, en bons gestionnaires, d'augmenter l'entrée de la piscine qui était de € 2,5 et qui est passé à € 3, c'est tout à fait assumé. Pour autant on pourra vérifier le classement, elle est dans une moyenne tout à fait correcte au niveau des prix d'entrée. Demander € 3 à un Ucclois et € 3,5 à un non-Ucclois semble assez important quant vous voyez les coûts qu'engendre la piscine et ici, on a encore eu de l'ordre de € 500.000 de frais.

Lorsque vous dites «Les services, il faut que ce soit le moins cher possible», là aussi, il faut être cohérent, parce que qui paie la piscine, le budget communal et qui alimente le budget communal, le contribuable ucclois."

**M. Wyngaard** : "Je n'ai pas dit qu'elle devait être la moins chère, j'ai simplement fait une comparaison et dit que si cela se trouve, elle est la plus chère en ce que dans les autres communes, vous avez chaque fois des formules où un jour, l'entrée est moins chère. Sur ce poste, là, il faut être attentif pour l'avenir, car au niveau des services offerts, on devient très cher par rapport aux autres communes".

**M. l'échevin Dilliès** : "Nous sommes très attentifs mais je pense que demander une contribution correcte à quelqu'un qui vient à la piscine est la moindre des choses. La piscine est un service public et doit proposer un prix tout à fait abordable, nous sommes d'accord, mais la réalité, c'est que si nous voulons ne fut ce que d'être en équilibre, le prix d'entrée serait de € 12.

**M. Wyngaard** : "Je mettais simplement en exergue un élément factuel, une comparaison stricte. La seule piscine qui, me semble-t-il, pratique les mêmes prix est à Woluwe où les services offerts à côté du bassin sont plus importants. Il ne faut pas nier ce fait, mais simplement y être attentifs à l'avenir."

**M. l'échevin Dilliès** : "Nous y sommes attentifs, mais il faut aussi être attentif au fait qu'il y a une série de communes qui n'ont pas de piscine et que certaines ont dû fermer leur piscine, tellement les coûts étaient élevés.

Je pense qu'il semble raisonnable de maintenir cette piscine, surtout quand on sait les coûts que cela engendre.

Quant à M. de Bock, je vous communiquerai les informations et comme vous l'avez dit, il était utile de rappeler l'historique des emprunts Hatry."

**M. de Lobkowicz** : "A quoi servent les € 1.900 que nous versons chaque année à la Conférence des Bourgmestres ?"

**M. le Président** : "La Conférence des Bourgmestres a adressé à toutes les communes, sous la signature du Président de l'époque, M. Moureaux, une lettre proposant que la Conférence soit financée à concurrence de € 0,025 par habitant, ce qui fait € 1918 pour Uccle. Avant, la cotisation était du double."

**M. de Lobkowicz** : "Ce sont les recettes, mais à quoi elles sont dépensées ?".

**M. le Président** : "Vous avez à demander cela à la Conférence, je n'ai pas les éléments de dépenses de la Conférence."

**M. de Lobkowicz** : "Vous ne savez pas à quoi elle dépense ?".

**M. le Président** : "Elle dépense fort peu, quand les bourgmestres décident de faire une étude sur un sujet, ils paient cette étude. Il y a aussi des petites dépenses de fonctionnement."

**M. de Lobkowicz** : "Pourquoi ne puis-je savoir cela, ce n'est qu'une petite question ?".

**M. le Président** : "Je ne vois pas où vous voulez en venir avec un budget aussi ridicule ! Le Secrétaire de la Conférence est le Secrétaire communal de Bruxelles-Villes. Ecrivez-lui une lettre !".

**M. de Lobkowicz** : "Je ne peux pas lui écrire, je n'ai pas le pouvoir de lui écrire, il ne me répondra pas, bien entendu !".

**M. le Président** : "Mais vous êtes mandataire communal !".

**M. l'échevin Cools** : "Je peux donner une précision de plus, les dépenses de la Conférence sont des dépenses de fonctionnement, mais j'ai eu personnellement connaissance d'une dépense particulière. Comme échevin des travaux je m'occupe de tout ce qui concerne le suivi de nos impétrants. Ainsi, y a des redevances en matière de consommation électrique qui sont perçues par les communes. Certains comme la Stib veulent contester aujourd'hui de payer la redevance. La Conférence des Bourgmestres a donc commandité une étude, a désigné un avocat pour une étude juridique et doit donc notamment payer ses honoraires."

A propos des questions de Mme Charlier et de M. Wyngaard au sujet du budget extraordinaire, et notamment de la Ferme Rose, il s'agit d'une volonté de la Commune de la rénover. Nous avons eu, Mme Gol et moi-même beaucoup de réunions avec le bureau d'études et avec le représentant de la Commission des Monuments et des Sites.

Le projet a évolué au cours du temps, en fonction des différentes remarques de la C.R.M.S. et nous espérons que nous allons enfin avoir un permis patrimoine et pouvoir commencer activement à travailler. Si cela ne traîne plus trop, on pourra lancer le marché public cette année, désigner l'entreprise et faire les travaux, l'année prochaine.

A propos de la question au sujet du parking de la chaussée de Saint-Job, il s'agit d'un petit parking situé près de la rue de Wansijn que nous voulons agrandir vers l'arrière, vu que nous sommes propriétaires de tous ces terrains, car la situation dans la rue Jean Benaets est épouvantable, vu que des gens se garent dans des by-pass, ce qui pose des problèmes pour se croiser.

D'autre part, il y a le problème de tout l'accès à l'école. L'idée est donc de profiter de ce nouveau parking pour que les cars qui se rendent vers la rue Jean Benaets s'y arrêtent et qu'il y ait aussi un endroit où les parents puissent déposer leurs enfants qui peuvent ensuite aller à pied par un chemin vers l'école.

L'objectif est donc que l'on ne puisse plus rentrer dans la rue Jean Benaets pour aller à l'école, d'une part, et que les habitants puissent trouver un certain nombre de places de stationnement.

Quant aux caméras de sécurité, il y a deux zones aujourd'hui, Uccle-centre avec la chaussée d'Alseberg, avenue Brugmann, rue Xavier De Bue/Parvis et la rue Vanderkindere, place Vanderkindere, côté de La Bascule.

L'idée est de créer une troisième phase au Fort-Jaco et il est également possible que l'on en mette pour surveiller les abords de la gare de Calevoet.

Au sujet du dépôt de la rue de Stalle, il s'agit d'un nouveau bâtiment qui sera construit et qui sera destiné à la Propreté publique qui est aujourd'hui très mal installé au 860, chaussée d'Alseberg, dans des locaux pas très adéquats pour ses activités et qui sont convoités par ailleurs par le C.P.A.S..

Cela devrait donc permettre de déménager tout le sous-sol et de créer un dépôt rationnel, avec un certain nombre d'investissements écologiques, notamment pour un nettoyage à sec des camions.

A propos de l'Agenda 21 au sujet duquel Mme Charlier soulignait qu'elle ne voyait pas beaucoup d'argent dans le budget, si vous faites une lecture attentive, du budget, vous verrez qu'il a des montants budgétaires importants qui sont prévus. Il y a des programmes d'accompagnement énergétique, une comptabilité énergétique qui a été mise en place, une télémétrie pour la consommation de l'eau, des investissements en matière d'isolation, de rénovation, des remplacements de châssis et tous les nouveaux investissements que nous programmons et qui intègrent les notions de développement durable.

Nous avons aussi toute une série d'actions qui vont être menées et qui n'ont pas d'effet budgétaire comme la brochure de sensibilisation à l'Agenda 21, ou les mesures réglementaires qui vont être prises. J'ai la volonté de pouvoir mettre en œuvre, à terme, 4 Eco-villages à Uccle.

Il y a trois P.P.A.S. que nous avons décidé d'élaborer durant la présente législature, le Groeselenberg, le Bourdon et le nœud ferroviaire Moensberg. L'idée est de profiter de ces P.P.A.S. pour mettre des critères allant très loin dans le développement durable.

A propos des questions relatives aux maisons des seniors et du centre de planning familial, il s'agit en fait de crédits récurrents, chaque année, on investit dans les maisons des seniors et cette année, ce sera probablement dans celle de la rue Vanderkindere qui fera l'objet d'investissements tout à fait nécessaires.

En ce qui concerne les véhicules communaux, le prix n'est pas le seul critère, on prend aussi en compte les émissions CO ou autres.

Quant à l'aménagement du Plateau Avijl, c'est vrai qu'il y a un crédit de € 30.000 mais que ce n'est pas avec cela que Mme Dupuis ou le Collège vont construire des logements, ce sera pour les années ultérieures et le budget de la Régie foncière, mais ici, vu que le P.P.A.S. affecte 77 % en espaces verts l'idée est de disposer d'un budget qui permettra de faire une gestion et un nombre d'autres réalisations."

**Mme l'échevin Dupuis** : "A la question de M. Cohen de savoir pourquoi on ne transforme pas la Médiathèque en logement, c'est parce que le service n'est pas assez grand pour réaliser à la fois les aménagements à Montjoie, à la place Homère Goossens, etc... Il y a actuellement 4 ou 5 rénovations en cours. Je crois que c'est plus raisonnable d'engranger l'argent et de continuer la politique que l'on mène, l'état du bâtiment est tel...".

**M. Cohen** : "je répète qu'il y aurait eu moyen de faire une convention entre le public et le privé pour céder le bâtiment à un prix évidemment moindre que celui qu'on aura si on le vend, en contrepartie, le promoteur..."

**Mme l'échevin Dupuis** : "je veux bien faire une proposition honorable, vous verrez que ce ne sera pas réalisable et je veux bien parier qu'il n'y a pas un seul privé qui se lancera là dedans ! C'est clair qu'il y a la place pour faire 3 logements, pour le reste, l'infrastructure du bas est une infrastructure culturelle et à partir du moment où il n'y a plus de médiathèque ou de système d'extension culturelle, on va être mal mis. J'ai eu des contacts avec l'un ou l'autre, je ne suis pas allergique à y faire, mais on ne peut pas laisser le bâtiment s'écrouler.

Nous rénovons à tour de bras tout ce que l'on a, sauf la Médiathèque qui devenue trop difficile à gérer en termes de rapport qualité/prix."

**- Mme Francken quitte la séance -**

**- Mevr. Francken verlaat de zitting -**

**Mme l'échevin Verstraeten** : "A propos de la Maison des Seniors Carmélites, ce n'est pas celle qui est en meilleur état et où il y a le plus d'activités. On a par contre obtenu en compensation dans le budget, une augmentation sensible pour améliorer celle de la rue Vanderkindere qui a une plus grande salle.

On verra comment aider les gens à aller d'un endroit à l'autre.

Par ailleurs, en matière de salle de sport au Melkriek, il n'y en a effectivement pas mais on a par contre demandé des subsides à la Région pour créer un terrain de sports et un Agoraspace qui ont été réalisés en collaboration avec les services de M. Cools, et sans l'obtention desdits subsides.

**Mme l'échevin Maison** : "Au sujet du Val d'Uccle, il est entendu que lorsque le Collège a fait ce budget, il s'agissait d'une politique d'austérité et qu'au niveau des différentes A.S.B.L., lorsqu'on élabore un budget d'austérité, on examine la situation financière de chaque A.S.B.L..

Le Val d'Uccle est une A.S.B.L. qui comporte beaucoup de réserves actuellement et qui ont été affectées par le Conseil d'Administration à des travaux.

Pour le moment, ces travaux n'ont pas encore été réalisés et nous avons décidé d'étaler ces travaux sur 2 exercices, vu cette politique d'austérité.

Il est bien évident que ce budget et cette légère diminution symbolique ne préjugent en rien des budgets des années futures, lorsque lesdites réserves ne seront plus présentes dans l'A.S.B.L..

Au niveau des services sociaux offerts par la Commune, en ce qui concerne les classes de neige offertes aux enfants fréquentant des écoles ucloises, le coût de € 375 pour 13 jours défie toute concurrence.

Quant à la plaine de jeux, nous offrons la possibilité, pour les parents qui n'ont pas la possibilité de prendre des vacances, de payer des stages ou d'offrir le Parascolaire à leurs enfants, une fréquentation de la plaine de jeux pour un coût quotidien de € 5, particulièrement démocratique.

Je voudrais rassurer Mme Charlier quant à la plaine de jeux. J'avais expliqué en Commission que la légère baisse dans le budget ordinaire était due au fait que nous engagerions moins de moniteurs et que nous réajusterions par rapport au plafond des inscriptions, ce qui est de nature à améliorer qualitativement la vie de ces enfants pendant ces stages d'été.

La légère diminution du budget investissement matériel au niveau de la plaine de jeux est due au fait qu'on a réalisé des investissements durant les deux années précédentes, ce qui ne préjuge en rien de la poursuite d'intégration d'enfants handicapés qui est quelque chose de très positif et dont nous nous réjouissons tous."

**Mme l'échevin Gol-Lescot** : "A propos de la Ferme Rose, dans les études avec la Commission Royale des Monuments et Sites, nous savions que cette année, pendant au moins deux mois, il y aurait de gros travaux de fouilles et que pendant cette période, les réservations seraient quasi impossibles.

Pour ne pas trop entamer trop les réserves qui ont été faites pour quand les travaux seraient entamés, nous avons décidé d'augmenter quelque peu le subside. Maintenant que les travaux sont terminés, nous sommes repartis en «mode normal»".

Avant le vote sur le budget proprement dit, l'Assemblée est invitée à se prononcer sur le point relatif aux centimes additionnels.

Voor de stemming over de begroting zelf, wordt de Raad verzocht zich uit te spreken over het punt omtrent de opcentiemen.

**Objet 6A – 1 : Centimes additionnels communaux au précompte immobilier.-  
Renouvellement avec modification.**

Le point est approuvé par 25 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions.

Het punt is goedgekeurd met 25 stemmen voor, 8 tegen en 3 onthoudingen.

Ont voté contre/hebben tegen gestemd : MM. de Lobkowicz, Beyer de Ryke, Mme/Mevr. Cattoir-Jacobs, MM. Cohen, Broquet, Mme/Mevr. Fremault, M. van Outryve d'Ydewalle, Mme/Mevr. Roba-Rabier.

Se sont abstenus/hebben zich onthouden : MM. Desmet, Wyngaard, Kirkpatrick.

**Objet 6A – 1 : Centimes additionnels communaux au précompte immobilier.-  
Renouvellement avec changement.**

Le Conseil,

Vu l'expiration du règlement précédent au 31 décembre 2009;

Vu la situation financière de la commune;

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale,

Arrête, par 25 voix pour, 8 contre et 3 abstentions (MM. Desmet, Wyngaard et Kirkpatrick) :

**REGLEMENT**

**Article 1** : Il sera perçu à partir de l'exercice 2010 : 2.700 centimes additionnels communaux au précompte immobilier.

**Article 2** : Les centimes additionnels communaux aux impôts de l'Etat sont recouverts conformément aux règles établies par la loi pour la perception de l'impôt auquel ils s'ajoutent.

**Onderwerp 6A – 1 : Gemeentelijke opcentiemen op de onroerende voorheffing.-  
Hernieuwing met wijziging.**

De Raad,

Gelet op de vervaldag van het vorig reglement op 31 december 2009;

Gezien de financiële situatie van de gemeente;

Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet,

Besluit, met 25 stemmen voor, 8 tegen en 3 onthoudingen (De hh. Desmet, Wyngaard en Kirkpatrick) :

**REGLEMENT**

**Artikel 1** : Vanaf het dienstjaar 2010, worden er 2.700 opcentiemen geïnd op de onroerende voorheffing.

**Artikel 2** : De gemeentelijke opcentiemen op de Rijksbelastingen worden ingevorderd overeenkomstig de regels bepaald door de wet voor de heffing van de belasting waar ze aan toegevoegd worden.

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur le budget 2010 par vote nominal.  
De Raad wordt verzocht te reageren op de begroting 2010 bij hoofdelijke stemming.

Le budget 2010 est approuvé par 24 voix pour, 8 voix contre et 4 abstentions.  
De begroting 2010 wordt goedgekeurd met 24 stemmen voor, 8 tegen en 4 onthoudingen.

Ont voté contre/hebben tegen gestemd : MM. de Lobkowicz, Beyer de Ryke, Mme/Mevr. Cattoir-Jacobs, MM. Cohen, Broquet, Mme/Mevr. Fremault, M. van Outryve d'Ydewalle, Mme/Mevr. Roba-Rabier.

Se sont abstenus/hebben zich onthouden : Mme/Mevr. Charlier, MM. Desmet, Wyngaard, Kirkpatrick.

- La séance est levée à 23h 30. - De zitting wordt opgeheven om 23u 30 -

Par ordonnance - Op bevel :  
Le Secrétaire communal,  
De Gemeentesecretaris,

Le Président,  
De Voorzitter,